

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N.-B., Jeudi, 7 Mai 1908.

Vol. XLI-No. 45

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtisse Marin McDonald. Résidence
coin de la rue Ste Anne et de la grand'rue.

Dr L. J. Belliveau
SHÉDIAC, N. B.

Bureau : Bâtisse de bière, grand'rue.
Résidence à sa maison, porte voisine de la mai-
son O. M. Melanson, grand'rue, où on le trouve
la nuit.

Dr L. Eric Robidoux

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence : Bloc Patuel, grand'rue,
SHÉDIAC, N. B.

Dr E. T. Gaudet

MÉDECIN-CHIRURGIEN

ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK
Les maladies des yeux et des oreilles seront
traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

RICHIBOUCTOU, N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit
Pharmacie de première classe—Drogues, par-
fums, articles de toilette et de fantaisie, cigares
et tabacs de choix.

S. W. BURGESS, M. D.,

MONCTON, N. B.

Donne un soin spécial aux Maladies des Yeux
des Oreilles, du Nez et de la Gorge.
Bureau dans le Bloc Sumner, rue Main.
Téléphone No. 263.

Dr A. R. Myers

RÉCENTMENT DES HOPITAUX DE LONDRES
ET DE BERLIN,

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

La chirurgie une spécialité.
Heures de bureau : 2 à 4 p.m., 7 à 9 p.m.
7 rue Alma, MONCTON

W. A. Russell

AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, ETC.

SHÉDIAC, N. B.

Collecte les comptes avec expédition et exécute
toute instruction avec ponctualité.

J. H. McFadzen

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, Etc.

SHÉDIAC, N. B.

S'occupe de perception de comptes et de toutes
affaires de loi.

McINERNEY & ROBIDOUX

AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES
PUBLICS, ETC.

RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.
G. V. McInerney. Ferd. J. Robidoux

McQUARRIE & ARSENAULT

AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, Etc.

Summerside, P.E.I.

Argent à prêter
Neil McQuarrie Aubin E. Arsenaault

George L. Harris

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, Etc.

Bureau : Bâtisse Sumner, Grand'Rue
MONCTON, N. B.

ANTOINE J. LEGER, B. A.

Avocat, Notaire Public, Etc.,

Bureau : Grand'rue, Moncton, N. B.
2er déc. 07.

La Banque de Montreal

Etablie en 1817

Capital, \$14,400,000 | Fonds de réserve, ... \$11,000,000

Bureau principale, Montréal—succursale a Shediac, N. B.

Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux cour-
rants sur les dépôts de \$1.00 en montant

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.

E. G. COOMBS, Gerant, - Shediac, N. B.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Fredericton, 30 avril.

Ce matin, les membres de la lé-
gislation furent assermentés par le
greffier Rainsford devant le juge-
en-chef Barker et signèrent le rôle.

A trois heures de l'après midi,
le lieutenant gouverneur Tweedie,
en grand uniforme, et flanqué d'une
brillante escorte militaire, se ren-
dait à la salle législative, où
après l'élection de M. Morrison,
député de Northumberland, au poste
d'orateur, Son Honneur prononça le

DISCOURS DU TRONE

suivant :

M. l'orateur et Messieurs de la Cham-
bre d'Assemblée,

C'est avec plaisir que je vous souhaite
la bienvenue à l'occasion de votre pre-
mière réunion depuis les élections gé-
nérales, et que je salue les nouveaux dé-
putés aussi bien que ceux qui ont déjà
siégé en cette chambre.

Comme les autres habitants du Canada,
le peuple du Nouveau Brunswick a
joué l'an passé d'une bonne mesure de
prosperité. Les produits de la ferme
commandent de bons prix et nos gens
obtiennent de l'ouvrage et de bons ga-
ges. La rareté d'argent qui sévit dans
beaucoup de pays n'a affecté que très
peu les affaires de notre province.

Les exportations du port de Saint-
Jean, cet hiver, ont surpassé celles de
toutes les années précédentes, et le dé-
veloppement de l'Ouest Canadien et de
sa population nous promet pour l'avenir
un plus gros volume d'affaires à la pro-
vince et à sa métropole commerciale.

Son Excellence le gouverneur-général,
Lady Grey et leur famille ont visité
la province l'an dernier, et Son Excel-
lence a reçu un accueil cordial, non-
seulement à cause de sa position de re-
présentant du Roi, mais encore en rai-
son de ses mérites personnels et des
grands services qu'Elle a rendus à l'Em-
pire en sa qualité d'homme d'état et de
diplomate. J'ai tout lieu de croire que
l'accueil qui lui a été fait en cette pro-
vince a été fort agréable à Son Excel-
lence et à sa compagnie accomplie.

Conformément à l'autorisation qu'il
en avait reçue, mon gouvernement a im-
porté des chevaux de la Grande Breta-
gne et des moutons de l'Ontario, les-
quels ont été vendus à l'enchère, à des
prix satisfaisants, aux sociétés d'agricul-
ture et aux éleveurs. Il est à espérer que
cette importation aura un effet avanta-
geux sur l'élevage des animaux et qu'on
prendra plus d'intérêt à l'élevage des
chevaux et des moutons convenant à
nos besoins. Les comptes des recettes
et des dépenses de ces importations se-
ront déposés devant vous.

Vous apprendrez avec intérêt que le
premier versement du subside fédéral
additionnel déterminé à la dernière con-
férence interprovinciale, et payable en
vertu de l'acte passé à la dernière ses-
sion du parlement impérial, a été reçu.

Mon gouvernement a récemment atti-
ré l'attention des commissaires du che-
min de fer Transcontinental et du gou-
vernement du Canada sur l'impérieuse
nécessité de mesures efficaces et immé-
diates pour protéger contre le feu les
forêts qui bordent la ligne du Grand
Tronc Pacifique en cette province. Dans
l'opinion de mon gouvernement cette
province ne saurait être appelée à con-
tribuer aux frais encourus à cette fin,
mais le gouvernement canadien doit dé-
frayer toutes les dépenses.

Dans le passé mon gouvernement a
insisté sur le règlement, avec le gou-
vernement fédéral, de tous les différends
existants au sujet des pêcheries et sur le
paiement d'une partie de l'arbitrage des
pêcheries d'Halifax, et il persévéra.

Le gouvernement canadien lui a fait sa-
voir qu'un agent a été chargé de visiter
les différentes provinces et de discuter
tout ce qui concerne les droits et la ju-
ridiction du gouvernement fédéral et des
provinces en rapport avec les pêcheries
en vertu de l'Acte de l'Amérique Bri-
tannique du Nord. Mon gouvernement
est prêt à rencontrer l'agent n'importe
quant pour discuter et régler ces ques-
tions.

Mon gouvernement s'est occupé de la
vérification efficace des comptes pu-
blics, et sera présenté une mesure
pour assurer un examen plus mi-
nutieux des comptes et pour conférer à
l'auditeur général des pouvoirs plus
étendus, et pour assurer davantage son
indépendance comme fonctionnaire pu-
blic.

Convaincu qu'il est de la plus haute
importance pour les cultivateurs, les
commerçants de bois et toutes les clas-
ses en général, d'avoir et d'entretenir de
bons chemins, mon gouvernement vous
présentera une mesure concernant les
grands chemins, dans le but de les amé-
liorer, et de donner le contrôle de la
voierie aux différents conseils munici-
paux de la province.

Considérant les grands déboursés de
deniers publics faits en rapport avec le
chemin de fer Central et le chemin de
fer N. B. & Coal Co., dans les huit der-
nières années, mon gouvernement juge
à-propos de faire une enquête sur les
recettes et les dépenses et tout ce qui
concerne la construction et l'exploita-
tion de cette voie ferrée, et il vous sera
présenté, à cette session, une mesure
pouvant à la nomination d'une com-
mission d'enquête.

Dans la courte période qui s'est écou-
lée depuis son arrivée au timon des affai-

res, mon gouvernement a entamé des
négociations avec des éditeurs canadiens
et du dehors dans le but d'obtenir, pour
le peuple de la province, les livres dont
on se sert dans les écoles à des prix
moins élevés, et il espère pouvoir an-
noncer tout prochainement que ces né-
gociations ont eu un résultat satisfaisant.

Des projets de loi en vue de dévelop-
per les intérêts agricoles de la province,
pour modifier l'Acte de compensation
pour blessures aux ouvriers, et d'autres
mesures importantes seront soumises à
votre étude.

J'ai ordonné que les comptes du reve-
nu et de la dépense pour l'an dernier, et
un état des recettes et déboursés pour
la partie écoulée de la présente année,
soient déposés devant vous.

Les prévisions du revenu et de la dé-
pense pour l'année courante vous seront
soumises, et je crois que vous trouverez
les prévisions de la dépense conformes
à l'esprit d'économie et aux besoins du
service public.

En terminant je désire vous assurer
de ma confiance en votre zèle et en vo-
tre patriotisme pour le bien public, et
vous exprimer l'espoir que vos délibé-
rations tendront au bien être et à la pro-
spérité de la province.

PIE X

Cinquantième anniversaire sacerdotal du
Souverain Pontife.

Les catholiques du monde entier se
préparent à célébrer dignement le jubilé
sacerdotal de Sa Sainteté Pie X. De
grandes fêtes auront lieu à Rome au mois
de novembre prochain.

Nous invitons nos lecteurs et nos lec-
trices à prendre part à la manifestation
de l'amour filial envers le Souverain Pon-
tife. Cette manifestation a lieu dans tous
les pays catholiques par la souscription
mondiale pour l'Obole de la Messe du
Pape.

C'est là un témoignage bien faible en
apparence, mais qui peut avoir une gran-
de portée comme établissement stable et
général du Denier de saint Pierre.

Ce sera en tout cas une consolation
intime pour tout catholique d'y partici-
per, car, en donnant cette Obole, on au-
ra pris part à la plus grande de toutes les
œuvres, celle qui consiste à fournir au
Pape les ressources qui lui sont indispen-
sables.

PROGRAMME D'ŒUVRES ET DE
MANIFESTATIONS RELIGIEU-
SES PROPOSE AU MONDE CA-
THOLIQUE PAR LE COMITÉ
CENTRAL A ROME.

I. Souscription pour l'offrande du ju-
bilé comme obole de l'amour filial à of-
frir au Pape, pour sa messe au jour de
son jubilé.

II. Offrande d'un calice en or, com-
me hommage de la jeunesse catholique
de toutes les nations, et qui servira à la
messe jubilaire.

III. Œuvres permanentes surtout de
la jeunesse à promouvoir, en souvenir du
50e anniversaire de la première messe du
Pape.

IV. Institutions pour l'assistance reli-
gieuse, morale, civile des émigrants.

V. Assemblage des ornements sacrés
et des objets de lingerie à mettre à la
disposition du Saint Père, en faveur des
églises pauvres. Cet office est laissé prin-
cipalement aux soins des associations et
aux communautés de femmes.

PRIERE

La prière suivante est particulièrement
recommandée aux catholiques durant
toute l'année jubilaire :

O Jésus Divin Rédempteur, ô Père de
la grande famille qu'on appelle l'Eglise

catholique, dans ces jours de crainte et
de douleur, venez à notre aide. Nous
vous prions pour toute l'Eglise, mais sur-
tout pour celui qui tient ici bas votre
place, le Pape Pie X. Il vous aime ten-
drement, et en vous il veut renouveler
toutes choses. Au terme de la cinquanti-
ème année de sa carrière sacerdotale il
s'efforce autant qu'il le peut de vous imi-
ter, ô Père Eternel, en priant, aimant,
et se sacrifiant lui-même pour sauver les
âmes.

O Jésus, daignez écouter avec bonté
les prières que nous vous adressons pour
votre Vicaire, véritable apôtre de foi et
de charité. Accueillez l'ardent désir qu'il
a de voir une réformation totale dans no-
tre vie et dans celle de tous nos frères en
Jésus Christ. Eclairiez toujours davanta-
ge de votre divine lumière son intelligen-
ce et ravivez de plus en plus les flammes
de cette charité que le Saint-Esprit a dé-
jà répandue dans son cœur. Faites que
pendant le cours de sa vie, il ait la con-
solation de voir une étroite union entre
tous les enfants de l'Eglise, pour lesquels
vous priâtes avant de mourir en disant :
Faites, ô mon Père, faites que tous mes
enfants soient une seule chose avec moi,
comme je suis une seule chose avec
vous.

O Jésus, daignez réunir autour du chef
des Pasteurs, votre Vicaire, dans un mê-
me sentiment de foi et d'amour, le trou-
peau de l'Eglise. Faites que chacun de
ses enfants se souvienne toujours que
vous vous êtes anéanti pour eux, et fait
obéissant jusqu'à la mort et à la mort de
la croix, afin que ceux qui se glorifient
du nom de catholiques soient humbles,
obéissants, attachés à votre Vicaire.

Donnez-lui, Seigneur, cette consolation,
si désirée par Lui et par nous.

O Seigneur, Seigneur Jésus, nous es-
pérons en vous. Accordez nous de chan-
ter durant cette année jubilaire l'hymne
de votre paix, de cette paix que les an-
gels chantent au Ciel. Ainsi soit-il. ---
(300 jours d'indulgence).

RICHIBOUCTOU, N. B.

MM. Sylvain Barribeau et François R.
Richard, conseillers municipaux d'Aca-
dieville, ont récemment fait une courte
visite au chef-lieu du comté.

M. le docteur Thos. J. Bourque, dé-
puté au provincial, est parti pour Frédé-
ricton mardi.

M. L. H. Paquet, commis-voyageur,
de Québec, était à l'hôtel LeBlanc la
semaine dernière.

La nouvelle de la destruction par les
flammes du grand établissement de la
Cie McLaughlan, Limitée, de Bouctou-
che, a causé d'universels regrets. On
voyait de Richibouctou la lueur de l'in-
cendie.

Le hareng est rare et les pêcheurs
n'en ont pas encore pris. Ceux qui s'oc-
cupent de la pêche au homard en souffrent
tout naturellement. Cette dernière pê-
che a conséquemment été nulle jusqu'à
ce jour. Cependant on dit qu'il y a du
homard au large et les apparences sont
belles pour une saison fructueuse. Le
prix est plus élevé que de coutume.

Les immigrants

Les immigrants commencent à nous
arriver de partout. Rien ne paraît avoir
été changé dans le système inqualifiable
qui fait de notre pays comme le dépo-
sitaire de tous les sans patrie du monde.
Ces jours derniers une troupe de deux
cents individus, Italiens et autres, arri-
vait à Montréal; vers la fin du mois on
attend encore 337 Chinois venant direc-
tement de Chine.

Et les journaux ministériels se ré-
jouissent en pensant que le revenu du
département de l'immigration va monter,
grâce à ces nouvelles immigrations,
dans des proportions considérables. Ce
qui va augmenter aussi, ce sont les cri-
mes, les vols et les désordres de toutes
sortes. Nous en avons pourtant déjà
suffisamment.

Remèdes de Saison

A l'approche du printemps l'air se charge d'humidité : de même le système du corps humain change afin d'être en harmonie avec le changement de saison...

Acadia Drug Co., 184 Grand'rue, Moncton.

College du Sacre-Coeur, Caraquet, N. B.

Ce collège, ouvert en janvier 1899, est sous la direction des RR. PP. Eudistes. L'enseignement comprend deux sections : cours commercial et le cours classique.

Seaside Hotel, BOUCTOCHE, N. B. Cyrille B. Legar, — Propriétaire.

Commodément situé tout près des moulins à farine et à cardes Irving. Chambres confortables. Bonne grille chaude. Soins attentifs. Prix modiques.

For Sale La "Canadian House", grande rue, Shédiac, N. B.

On demande Une institutrice de 3e classe pouvant enseigner le français et l'anglais, pour commencer les premiers jours d'avril, dans le district d'église No. 4, Rosaireville. Salaire demandé. S'adresser à LAMABLE GALLANT, Secrétaire des commissaires.

Tous les arrangements d'abonnement au Moniteur doivent être payés d'ici à dix ours. Après cette date nous en confierons la perception à notre avocat.

Le 1100 à 1200 retardataires que nous comptons sur nos livres voudront bien prendre note de ce dernier avis. S'ils étaient à notre place, ils nous auraient depuis longtemps fait servir une assignation.

Notice of Sheriff's Sale.

NOTICE is hereby given unto all whom it doth or may concern : That there will be sold at Public Auction in front of the Post Office in the Town of Shédiac, in the County of Westmorland on Tuesday, the 8th day of June now next, at the hour of twelve o'clock noon...

LE MONITEUR ACADIEN

Organe des populations françaises des provinces maritimes Parait le jeudi de chaque semaine Abonnement... F. FERD. ROUBIDOUX, Editeur-propriétaire, Shédiac, N. B.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 7 MAI 1908.

RÉUNION.—Il y a réunion du Conseil Exécutif de l'Assomption, à Dorchester, à 7 heures, ce soir, jeudi, 7 mai.

D'après une dépêche de Rome, le Pape vient de lancer un édit ordonnant à tous les Evêques du monde d'adopter aussitôt que possible dans leurs diocèses l'édition vaticane du chant grégorien.

Les journaux annoncent la nomination de M. R. A. Irving, avocat, de Bouctouche, au poste de commissaire des Indiens pour la région nord du Nouveau Brunswick, en remplacement de M. Carter, démissionnaire.

M. John S. Leighton, ci-devant gérant du Sun de St-Jean, a été nommé agent-enquêteur des réclamations contre l'Intercolonial, en remplacement de M. E. H. Allen, qui avait résigné ce poste pour accepter le portefeuille de secrétaire provincial, et qui doit être bientôt, à ce qu'on dit, nommé percepteur de douanes à Frédéricton.

L'élection tenue jeudi dernier en la cité de Frédéricton pour décider du sort du Scott Act dont on demandait la révocation a donné 178 voix de majorité aux partisans de la prohibition. La capitale restera donc nominativement à sec.

Nous lisons dans les "Cloches de Saint-Boniface" : Le 24 mars dernier, le R. P. Damise Dandurand, O. M. I., a fêté le 90e anniversaire de sa naissance.

Le Révérend doyen du clergé du Canada et des Etats-Unis est encore plein de santé, de vigueur et de gaieté. Le R. P. Dandurand est aussi le plus ancien Obit du monde. Bravement, tout comme un jeune, pour ne pas dire mieux, chaque matin il va dire la sainte messe à l'orphelinat Taché, dont il est l'aumônier et le chapelain.

Jeu, fête de Mgr de Laval, ont été reçues à l'Archevêché, les bulles, datées du 8 avril, qui nomment auxiliaire de Monseigneur l'Archevêque de Québec, sous le titre d'évêque d'Eleuthéropolis, M. l'abbé Paul-Eugène Roy, directeur-général de l'Action Sociale catholique.

Le sacre de Monseigneur Roy est fixé au dimanche 10 mai. Mgr Paul-Eugène Roy n'a pas encore cinquante ans. Il est né à Berthier, comté de Montmagny, d'une famille qui a donné à l'Eglise cinq prélats : le nouvel auxiliaire de Québec, M. l'abbé Phileas Roy, curé de St-Anastase, M. l'abbé Camille Roy, l'écrivain connu, le R. P. Anselme Roy, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et M. l'abbé Alexandre Roy, vicaire à Beauport. Une sœur du nouvel évêque est religieuse à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur.—L'Action Sociale.

Conférence de l'hon. Sénateur Poirier à Montréal.

L'Union Catholique de Montréal célébrait, au commencement de la semaine dernière, le cinquantième de sa fondation ; et à cette occasion elle avait invité l'hon. Sénateur Poirier à donner une conférence à une séance littéraire et musicale donnée lundi soir, 27 avril. Nous en empruntons le compte-rendu à la Patrie : Une jolie séance littéraire et musicale fut donnée devant un auditoire d'élite attiré surtout par la renommée de l'honorable M. Pascal Poirier, sénateur, que l'on avait annoncé comme devant faire une conférence sur : Un épisode du grand Dérangement.

Une jolie séance littéraire et musicale fut donnée devant un auditoire d'élite attiré surtout par la renommée de l'honorable M. Pascal Poirier, sénateur, que l'on avait annoncé comme devant faire une conférence sur : Un épisode du grand Dérangement.

Disons, tout de suite, que M. le sénateur était l'homme qu'il fallait pour traiter cette question. D'un geste sobre, d'une voix claire et très sympathique, le distingué conférencier sut plus d'une fois provoquer de nombreux applaudissements. Parlant de la déportation des Acadiens, l'hon. M. Poirier nous rappela comment leurs malheurs furent amenés. De la domination du roi de France très chrétien, les Acadiens passèrent sous la domination du protestant roi d'Angleterre. Alors, les prêtres des Acadiens déclarèrent qu'ils ne pouvaient sans risquer le salut de leur âme prêter serment de fidélité à un roi hérétique.

Cet acte de dévouement fut la source de tous les malheurs qui, ensuite, s'abattirent sur le petit peuple d'Acadie. Un grand nombre d'entre eux étaient prisonniers en Angleterre. Les autres furent déportés dans le Massachusetts qui, alors, appartenait à la Grande-Bretagne. Tout fut mis en œuvre pour les amener à faire le serment. Mais rien ne put abattre leur courage. Les prêtres furent traqués comme des bêtes fauves. La rumeur s'étant répandue dans l'entourage du gouverneur anglais qu'un prêtre était à Boston, des visites domiciliaires furent instituées et plusieurs fois chaque nuit, pendant longtemps les soldats envahissaient, sans crier gare, les cabanes des Acadiens.

Les Anglais s'aperçurent enfin que la "bête fauve" n'était pas parmi eux et ils cessèrent leurs recherches. Ils tolèrent les réunions du dimanche dans les granges et dans les champs, tels les premiers chrétiens se réunissant dans les catacombes. Mais il y avait une différence, les premiers chrétiens avaient des prêtres et les Acadiens n'en avaient pas. Parqués dans des enclos, les Acadiens durent travailler pour leurs oppresseurs, et jamais on ne leur permit ni de devenir propriétaires, ni de faire des échanges, ou leur contesta même le droit de pêche.

Malheureusement, tous les événements qui suivent concourent encore à aggraver la situation pourtant désespérée, des Acadiens, et rien à l'adoucir. Après la prise de Québec le gouverneur Murray permit aux Canadiens de rentrer chez eux, mais les Acadiens durent rester parqués dans leurs enclos et ne pas faire un pas en dehors des limites qui leur étaient assignées.

L'article 37 de la capitulation de Montréal, soumis à la signature du général Amherst, dit : Aucun Français ne sera déporté. Le général anglais porta dans la marge : Accordé, excepté à l'égard des Acadiens. En 1762, le traité de Paris confirma aux Anglais la possession des colonies américaines. Pour les Canadiens, rien ne fut changé que leur souverain.

Le Canada fut ouvert à tous les colons anglais, ainsi qu'à ceux qui habitaient ces colonies anglaises, excepté aux Acadiens. Il leur fut fait défense d'entrer dans leur propre pays. On ne leur permit rien contre eux et pourtant leurs juges les condamnaient. Cependant, en France, on entendit parler de leurs infortunes et Louis XV les réclama comme ses fidèles sujets. La nouvelle de cette prochaine délivrance jeta le délire à Boston et dans les environs, tout le monde s'embrassait dans les rues et l'on attendait les vaisseaux du roi de France qui devaient venir les chercher, mais hélas !... ce fut en vain que les Acadiens attendirent.

Alors, les autorités anglaises s'emurent de voir les Acadiens réunis sur les côtes en "si grand nombre." Le gouverneur demanda la liste et l'on trouva qu'ils étaient 1,179, appartenant à 178 familles. C'était le 24 août 1762. Puis les difficultés recommencèrent. Si le roi de France réclamait les Acadiens comme ses fidèles sujets, on pouvait donc les traiter comme des prisonniers de guerre. Le compte de ce qu'ils avaient coûté aux Anglais fut en voyé au roi de France : 9,573 livres sterling, 9 shillings et 10 pences. Mais Louis XV ne paye pas : "Ses fidèles sujets ?" qu'étaient-ce après tout ? Des gens du peuple, de la canaille, dont il y avait 18 millions en France. Et les Acadiens furent ramenés de force dans les villages qui leur étaient assignés. Ils avaient aperçu la Terre promise et voilà que l'enfer refermait ses portes sur eux. C'est alors que Jos. Robin, un marchand anglais, leur fit offrir des terres dans le Nouveau-Brunswick, mais cette fois encore ils ne purent pas partir. Dans l'été de 1764, on leur fit savoir que les Antilles françaises leur étaient ouvertes. Le gouverneur répondit qu'ils étaient sujets anglais. Ainsi donc on les déclare tout à tour sujets du roi d'Angleterre, suivant qu'on pourra mieux exploiter. Ils sont à nouveau ramenés dans leurs enclos pendant que subsiste toujours la fédération anglaise pour les hommes et même pour les femmes.

A partir de 1764, leur situation devient de plus intolérable. Jusqu' alors Boston avait été pour eux un purgatoire adouci par l'espoir du ciel, maintenant ce sera l'enfer, car ils désespèrent de jamais revoir leurs champs et leurs demeures. En 1766, ils tentent encore un effort. Un édit de Murray permettait à tous les sujets de venir s'établir au Canada.

Cent acres de bonne terre seraient donnés à chaque chef de famille et 50 acres à chacun des membres de la famille. Ces terrains seraient gratuits pour les deux premières années, mais ensuite 2 shillings par année devraient être payés au trésor. De plus, les rivières auraient gratuitement le droit de pêche. Les Acadiens signèrent une pétition devant être adressée à la Chambre, mais la Chambre répondit en leur ordonnant de rester dans le Massachusetts et de ne point sortir de leurs villages respectifs. De plus, il fut fait défense de leur fournir quoi que ce soit qui pourrait les aider à venir au Canada. Il leur fallait donc choisir entre mourir dans les fers, ou mourir de faim, mais libres, dans la forêt. A la fin, la Chambre céda et ce fut le 20 février 1766, que les portes de leurs prisons s'ouvrirent. Mais comment allaient-ils faire pour voyager à travers 400 milles de forêts ? Ils demandèrent au gouverneur de leur prêter des vaisseaux, ou les leur refusa. Ils se mirent donc quand même en route, le 2 juin 1766, 11 ans après leur déportation de l'Acadie. Aucun aide ne leur fut accordé par les Anglais, qui se montrèrent plus inhumains que les Egyptiens qui permirent aux Hébreux d'emprunter tout ce qui leur serait nécessaire quand ils sortirent d'Egypte. Mais le sentiment unanime était de passer au Canada et ils partirent. Huit cents d'entre eux seulement furent capables de commencer ce long voyage et ils prirent la direction du lac Champlain, voulant arriver à Montréal. Le chemin suivi dans la forêt fut semé de croix sur des tombes, ce qui fit dire au poète : Aux pierres des tombeaux, Leur histoire est écrite.

La plupart de ceux qui parvinrent à Montréal, s'établirent au sud de la ville et appelèrent la contrée l'Acadie. Encore aujourd'hui, on rencontre un grand nombre de leurs descendants dans les comtés de La Prairie et d'Iberville. Et l'honorable M. Poirier termine en disant : Il semble en écoutant cette page douloureuse d'histoire que l'on aperçoit un mirage dans la nuit ; il semble que c'est un mauvais rêve, et l'on voudrait l'oublier. Mais tout est malheureusement vrai et les Acadiens n'ont qu'à pardonner. La volonté de Dieu s'était visiblement détournée de nos pères. Etait-ce expiation ? Nous croyons que nos pères étaient des hommes justes et que tous ces malheurs arrivèrent parce qu'ils furent induits en erreur sur leurs droits et leurs devoirs envers l'Angleterre.

A la fin de cette très intéressante conférence, M. J. L. Archambault, avocat, président de l'Union Catholique, remercia M. le sénateur Poirier au nom de toutes les personnes présentes, d'avoir affronté les fatigues d'un long voyage pour venir exprès à Montréal donner son intéressante conférence.

Chroniques Universitaires

Chroniques Universitaires

autres séances littéraires. Les débats sont ici à l'ordre du jour. Depuis quelques semaines, surtout, ils nous arrivent comme la marée montante. Le mouvement a été donné, et plusieurs de dévoiler à leurs confrères ce qu'ils avaient élaboré dans le silence, en secret, pendant les trop rares loisirs que leur concèdent les nombreuses matières de classe. Nous nous plaignons le moins du monde de ce mouvement. La diversité des orateurs et des sujets traités offre une garantie des plus sûres contre

l'invasion de l'ennui, bien plus favorisée à merveille l'éclosion d'un discours soutenu, parfois enthousiaste.

Donc, jeudi dernier, deux autres élèves de Rhétorique, MM. Anselme Léger et Hector Belliveau, s'étaient entendus pour venir discuter, devant les élèves et les professeurs du collège, les bienfaits que procurent à l'humanité l'éducation et l'argent.

M. Léger, qui avait à faire valoir les bienfaits de l'éducation, présenta un plaidoyer d'une assez belle tenue littéraire et assez fortement blindé contre les objections de son antagoniste. L'éducation perfectionne l'individu et la société et accomplit une mission civilisatrice chez les peuples ; tel fut son principal thème de développement. Pour vérifier ses principes et ses théories, il cita un exemple local et bien probant, nommément, le relèvement des Acadiens par l'éducation. Nous aurions aimé toutefois qu'il eût été moins discret dans l'indication de sa marche, dans le développement de ses preuves, et mettre plus saillant le but vers lequel convergeaient ses arguments. Nous convenons toutefois qu'il est difficile de ne pas errer sur ce point. Après avoir mûri par la réflexion, une thèse quelconque, il est nécessaire parfois de beaucoup rétrécir l'angle visuel sous lequel on la voit, pour se mettre au niveau de l'auditeur, qui n'a point approfondi la thèse, et l'amener ensuite, graduellement, à la même hauteur que soi. Autrement, l'on peut en venir à adopter une disposition d'arguments qui, pour soi, semble bien délinéée, mais qui ne présente peut-être pas à l'auditeur un contour aussi net.

Son antagoniste ne se fit point peine d'exposer sans ombrages la délimitation de son plan et de nous avertir tout ornement de sa thèse. Cette manœuvre, pour être moins délicate peut-être, valut à l'orateur, en revanche, que toutes les intelligences dans la salle lui tintrent compagnie jusqu'à la fin de son discours. De prime abord, on peut être prévenu du rôle que peut jouer l'argent dans la société. Mais après avoir entendu l'énumération, telle que présentée par M. Belliveau, de toutes les nécessités premières de la vie, dues à l'argent, tous les progrès matériels dont il compte pour un des indispensables facteurs, il faut avouer que les préventions tombent, et que la comparaison s'établit sans trop de peine avec l'éducation.

D'après les impressions qu'ont fait naître les deux orateurs dans ce débat, il semble que l'un, M. Léger, remporterait de plus beaux succès à disserter devant un auditoire d'élite qu'à haranguer une foule. Son débit, plutôt calme, semble ne vouloir que s'assurer l'attention des auditeurs, les convaincre, oui, les persuader, moins. Plus pressant et entraînant dans le débit, plus clair dans l'indication du développement de ses preuves, de méthode plutôt simpliste, M. Belliveau paraissait mieux destiné à parler aux foules. Le premier tient plus du conférencier, l'autre du tribun.

Le rév. E. Mondou accorda la victoire à M. Belliveau.

Dimanche dernier, c'était au cercle Saint-Patrice de fournir sa séance. Deux de ses membres, deux débutants, MM. John Newgent et Thomas Kenny, en firent les frais. Est-il préférable de vivre à la campagne qu'à la ville ? C'était la question à décider. La campagne, défendue par M. Kenny, le remporta. A cette séance, M. Léonce Plante déclama, avec naturel, L'Inventeur, de Debilia, qui amusa fort l'auditoire. Collège Saint-Joseph, ce 4 mai 1908.

CONDOLÉANCES

A la dernière assemblée de la Succursale François-Xavier du Village Richibouctou, il fut résolu que :

Les membres ayant appris avec regret le deuil qui est entré dans la demeure de notre estimable président, M. Jos. F. Richard, par la mort de sa bien-aimée mère, lui expriment leurs plus sincères sympathies dans sa grande épreuve.

Que cette résolution soit publiée sur le Moniteur Acadien, et une copie soit adressée à M. Jos. F. Richard.

FRED. S. RICHARD, Sec.-Arch.

LEGISLATURE

Après le départ de M. Ha... concernant les gran... Puis le Dr Mc... Saint-Jean, propose discours, l'adresse... cours du trône, d... différents paragrap... ont trait aux livres... marché ; à l'auditeu... voirs étendus qu'il... donner, au rappell... et à l'édiction d'un... protection des forê... l'agriculture. Il es... gesse déployée dan... griculture dépend... cette province. Il... far Central et du fu... no pour la provin... qu'on instituat une... rancies données a... compagnie d'entre... B., à laquelle l'ex... privément, sans en... au public, une ast... de \$30,000 dans... son existence. T... ches comme tello... temps sa condamn... tique.

Il croit que le C... joyau de la cour... tous sont le fruit... l'éducation du pe... point de supérieur... vices qui pourrai... flottes du monde... sans pareille, des... forêts inépuisables... sept millions d'acr... M. F. M. Sprout... seconde l'adresse... pensé et fait une... sujets traités dans... des chemins et c... avoir bon.

M. Robinson p... du débat à demai... Sur motion de W... W. McConnell est... la chambre, et... sont chargés de fa... permanents de l... M. M. Hasen, Fle... M. M. Robinson et... L' hon. M. Fle... port des voix don... com... récents... M. Fle... port du passif d... d'Albert, Charlot... dawaska, Québec... ry, Saint-Jean, de... et York, des de... Moncton et Saint... Woodstock, Sain... et Shédiac ; les... niversité du N... surintendant de l... inspecteurs d'éco... in, et le rapport... gis d'étudier le fo... de prohibition d... Edouard.

L' hon. M. Ha... passé avec M. H... tage des débats... Billois il dit que... seront faits pour... bats en langue fr... il l'espère, comm

Fréde... A l'ouverture d... Hazen présente... loi des écoles de... saire de \$1700 p... cole normale. C... par ordre-en-co... qu'il était d'aprè... si un bill pour le... sistant-greffier d... d'après la loi, qu'un ordre-en... vernement avait... L' hon. M. Ro... bat sur l'adresse... aux modifications... sonnel de la déj... 3 mars. Les... l'ancienne oppo... droite et lui et... che. L'ancien... avoir droit à... mais celui-ci en... accepte de bon... félicité ceux qu... l'adresse sur le... jecté à l'asser... chemin de fer (... 000 à la provin... faut retrancher... payé par le... Comme memb... ment il est fier... que l'o... ment des... tie de la provi...

ennui, bien plus favo- l'éclosion d'... et enthousiaste.

dernier, deux autres orique, M.M. Anselme or Belliveau, s'étaient venir discuter, devant professeurs du collè- que procureur à l'hu- tion et l'argent.

il avait à faire valoir l'éducation, présenta une assez belle tenue sez fortement blindé ions de son antago- tion perfectionne l'in- sté et accomplit une rice chez les peuples: ipal thème de déve- ur vérifier ses princi- es, il cita un exemple ant, nommément, le Acadiens par l'éduca- ions aimé toutefois ns discret dans l'Indi- che, dans le dévelop- vers, et mettre plus vers lequel conver- ments. Nous conve- u'il est difficile de ne point. Après avoir ione, une thèse quel- nécessaire parfois de trécar l'angle visuel voit, pour se mettre diteur, qui n'a point e, et l'amener ha- ent, à la même hau- utrement, l'on peut ter une disposition , pour soi, semble ais qui ne présente auditeur un contour

ne se fit point pei- ombrages la délimi- et de nous avertir sa marche dans le e sa thèse. Cette être moins délicate l'orateur, en revan- intelligences dans compagnie jusqu'à scours. De prime re prévenu du rôle rgent dans la socié- voir entendu l'énu- présentée par M. ites les nécessités e, dues à l'... ta matériels dont il des indispensables vouer que les pré- et que la compa- ans trop de peine

essions qu'ont fait teurs dans ce dé- e l'un, M. Léger, is beaux succès à n auditoire d'élite n foule. Son débit, le ne vouloir que n des auditeurs, les persuader, moins. entraînant dans le ns l'indication du es preuves, de mé- ste, M. Belliveau stiné à parler aux rient plus du con- n tribunal.

ou accorda la vic- . c'était au cercle urnir sa séance- bres, deux débu- ewgent et Thomas- frais. Est-il pré- t campagne qu'à question à déci- défendue par M.

L. Léonce Plante el, L'Inventeur, de ort l'auditoire.

ANCES nblée de la Suc- vier du Village ésolu que : t appris avec re- até dans la de- é président, M. t mort de sa exprimèrent leurs aties dans sa ion soit publiée ion, et que ce s. F. Ric... S. Richard, Sec.-Arch.

LEGISLATURE PROVINCIALE

(suite de la 1ère page)

Après le départ du lieutenant gouverneur, l'hon. M. Hazen présente un bill concernant les grands chemins.

Puis le Dr McInerney, député de Saint-Jean, propose, dans un éloquent discours, l'adresse en réponse au discours du trône, dont il commente les différents paragraphes, surtout ceux qui ont trait aux livres d'écoles à meilleur marché, à l'auditeur général et aux pouvoirs étendus qu'il est question de lui donner, au rappel de la loi des chemins et à l'édiction d'un nouveau statut, à la protection des forêts contre le feu, et à l'agriculture. Il est d'avis que de la sagesse déployée dans la direction de l'agriculture dépend l'avenir agricole de cette province. Il parle du chemin de fer Central et du fardeau qu'il est devenu pour la province, et il aimerait aussi qu'on insît à une enquête sur les garanties données aux obligations de la compagnie d'entrepôt frigorifique du N. B., à laquelle l'ex-gouvernement a voté, sans en donner connaissance au public, une assistance additionnelle de \$30,000 dans les derniers jours de son existence. Toutes les affaires louées comme celle-ci recevront en tout temps sa condamnation la plus emphatique.

Il croit que le Canada est le plus beau joyau de la couronne anglaise et nos lois sont le fruit de l'intelligence et de l'éducation du peuple. Notre pays n'a point de supérieur. Nous avons des rivières qui pourraient recevoir toutes les flottes du monde, des lacs d'une beauté sans pareille, des mines variées et des forêts impénétrables; cette province en a sept millions d'acres valant \$25,000,000.

M. F. M. Sproul, député de Kings, seconde l'adresse dans un discours bien pensé et fait une allusion à chacun des sujets traités dans le discours. Il parle des chemins et de la nécessité de les avoir bons.

M. Robison propose l'ajournement du débat à demain.

Sur motion de M. Hazen, le Révd J. W. McConnell est nommé chapelain de la chambre, et les membres suivants sont chargés de faire choix des comités permanents de la chambre: les hon. M.M. Hazen, Flemming et Grimmer, et M.M. Robison et McK.owa.

L'hon. M. Flemming présente le rapport des voix données dans les différents comités aux récentes élections.

L'hon. M. Flemming présente le rapport du passé consolidé des comités d'Albert, Charlotte, Kings, Kent, Madawaska, Queens, Restigouche, Sunbury, Saint-Jean, Victoria, Westmorland et York, des cités de Frédéricion, Moncion et Saint-Jean, et des villes de Woodstock, Saint-Andrews, Newcastle et Shédiac; les rapports annuels de l'Université du Nouveau-Brunswick du surintendant de l'hôpital provincial, des inspecteurs d'écoles, de l'auditeur général, et le rapport des commissaires chargés d'étudier le fonctionnement de la loi de prohibition dans l'île du Prince-Edouard.

L'hon. M. Hazen présente le contrat passé avec M. Hubbard pour le reportage des débats, et en réponse à M. La-Biltois il dit que les arrangements qui seront faits pour la publication des débats en langue française seront bientôt, il l'espère, communiqués à la chambre.

Frédéricion, 1er mai 1908.

A l'ouverture de la séance, l'hon. M. Hazen présente un bill pour amender la loi des écoles de façon à légaliser le salaire de \$1700 payé au principal de l'école normale. Ce salaire avait été porté par ordre-en-conseil, à \$1700, de \$1400 qu'il était d'après la loi. Il présente aussi un bill pour légaliser le salaire de l'assistant-greffier de la cour suprême, qui, d'après la loi, était fixé à \$600, mais qu'un ordre-en-conseil de l'ancien gouvernement avait porté à \$1,000.

L'hon. M. Robison continue le débat sur l'adresse et fait d'abord allusion aux modifications apportées dans le personnel de la députation par le scrutin du 3 mars. Les positions sont changées. L'ancienne opposition est passée à la droite et lui et ses amis sont à la gauche. L'ancien gouvernement croyait avoir droit à la confiance du peuple, mais celui-ci en a jugé autrement, et il accepte de bonne grâce son verdict. Il félicite ceux qui ont proposé et secondé l'adresse sur leurs discours, mais il s'objecte à l'assertion du proposeur que le chemin de fer Central a coûté \$1,260,000 à la province. De cette somme il faut retrancher le montant du subside payé par le gouvernement d'Ottawa. Comme membre de l'ancien gouvernement il est fier de l'aide et de l'encouragement que l'on a donnés pour le développement des ressources de cette partie de la province, et dans l'opposition

il persévéra dans cette ligne de conduite envers les entreprises destinées à promouvoir le développement de nos ressources.

En vertu d'un acte législatif le gouvernement avait octroyé \$60,000 pour l'entrepôt frigorifique de Saint-Jean, afin de contribuer au développement de l'agriculture, et alors on pensait l'entreprise ne coûterait que \$100,000, mais elle a coûté \$160,000 et on nous a demandé de garantir de nouvelles débentures. Sentant que l'entreprise était utile nous avons passé un ordre-en-conseil garantissant \$30,000 de plus. On a parlé de péculat à ce sujet, et il repousse cette insinuation. Il dit ensuite un mot de M. Barnes et des Japonais, et exprime l'espoir que le gouvernement rachètera sa promesse et nous donnera des livres à plus bas prix. Parlant de la politique que l'opposition entend suivre il déclare qu'elle évitera les personnalités et discutera les mesures selon leurs mérites, en hommes d'affaires. Il espère que le rapporteur officiel de la chambre, qui était l'organisateur politique de ses adversaires, oubliera ses attaches de parti et fournira un rapport impartial. Il termine en déclarant que lui et ses amis espéraient agir d'une manière digne d'ex-membres et de la chambre, comme l'a fait l'ancienne opposition, et ils espèrent que leurs succès ne seraient pas inférieurs à ceux dont ils occupent maintenant les banquettes à la gauche de l'orateur.

L'hon. M. Hazen, en se levant, dit qu'il a occupé pendant neuf ans le siège que l'hon. préopinant occupe maintenant et qu'il occupera avec honneur et pour lui et pour son parti. Comme il le faisait par le passé, il est heureux de féliciter les hon. députés qui ont proposé et secondé l'adresse, et dans sa dixième session c'est à deux bons amis qu'il a le plaisir d'offrir ses félicitations. Sans flatterie, il peut dire qu'il n'a jamais vu ce devoir rempli si bien et si éloquemment. L'hon. préopinant, est arrivé en chambre deux ans avant lui, et aujourd'hui il ne siège en cette chambre que cinq membres qui siégeaient en 1899. On sentira l'absence des anciennes figures parlementaires, au nombre desquelles il faut mentionner en premier lieu les deux patriarches de l'ancienne chambre, M. Urbain Johnson et l'hon. Geo. F. Hill. Tous deux ont servi leur pays pendant de longues années.

Il félicite le chef de l'opposition sur le ton digne et conciliant de son discours, et est heureux de constater qu'il n'a pas eu un mot de critique contre le discours d'ouverture. L'hon. monsieur a repris le propos de l'adresse sur le montant des deniers provinciaux placés dans le chemin de fer Central; mais il est évident que le député de St-Jean parlait des deniers publics—provinciaux et fédéraux—affectés à cette entreprise, et en cela il était exact. La province peut se féliciter d'avoir obtenu les services de M.M. J. R. Stone et P. S. Archibald pour diriger le Central, au salaire nominal de \$600 par année, tandis que l'un des anciens commissaires recevait \$6,000 par année. Il espère que le fait que Chipman est devenu le centre des opérations du G. T. P. donnera un surcroît de trafic au Central. L'hon. préopinant semble avoir oublié les promesses que le gouvernement faisait l'an dernier que le Central serait acheté en moins de 3 mois par le G. T. P. et que dans la dernière campagne même un ami du gouvernement avait assuré que le chemin serait vendu avant une semaine; il ne se rappelle pas non plus que général-général Morse a déclaré que le Central ne pouvait servir pour un tronçon principal.

Il est malheureux que l'hon. préopinant n'ait pas mis en pratique les vues qu'il exprime maintenant sur la loi des chemins. Le fait est que lui et ses amis ont opposé avec vigueur toutes les tentatives de l'opposition d'alors pour faire révoquer la loi. On nous disait que les esprits les plus éclairés dans la province étaient en faveur et qu'il ne fallait pas y toucher. Ce n'est que trop tard qu'on s'est aperçu de l'erreur commise. Les vues de l'opposition étaient correctes, et il est heureux de pouvoir dire qu'il a commencé à racheter sa promesse en présentant dès l'ouverture un bill révoquant la loi des chemins. Nous n'avons guère eu le temps de préparer le bill, et quand la mesure sera discutée le gouvernement sera heureux de tenir compte des bonnes suggestions, de quelque côté quelque côté qu'elles viennent. Dans le cours de l'été les municipalités pourront se familiariser

avec les dispositifs de la loi. Le grand principe de la nouvelle loi réside dans le placement des grands chemins sous le contrôle le plus immédiat possible du peuple par l'organisation, dans chaque paroisse, d'une commission de voieie composée de deux conseillers municipaux et d'un commissaire nommé par le gouvernement. On a cru bon d'adopter les districts d'écoles pour divisions et un commissaire sera nommé pour chaque district. Les contribuables paieront leur cotisation de chemin soit en journées de corvée, soit en argent, à la discrétion de chaque commission de chemins. Tous les deniers affectés aux chemins seront dépensés par la commission des chemins.

Il dit que l'hon. secrétaire-provincial a obtenu les services d'un auditeur compétent et impartial, et son rapport sera déposé devant la chambre. Relativement aux livres d'écoles, les négociations sont en bonne voie, et il a tout lieu de croire que le prix de nos livres d'école sera considérablement amoindri.

L'orateur parle de l'entrepôt frigorifique de St-Jean et condamne l'ordre en conseil accordant une nouvelle garantie. La compagnie se trouve avoir une propriété de \$160,000 à ce qu'on dit, à laquelle elle n'a contribué que \$18,000, le gouvernement provincial ayant fourni \$90,000 et le gouvernement d'Ottawa \$48,000. Et il n'est pas certain que la bâtisse ait coûté \$160,000.

L'hon. premier-ministre parle ensuite des démarches qu'il a faites à Ottawa pour induire les autorités fédérales à prendre des mesures pour la protection de nos forêts contre les dangers du feu provenant des opérations de construction du Grand Tronc Pacifique en cette province. Sir Wilfred Laurier a reçu la députation avec toute la grâce qui lui est caractéristique, mais il a exprimé l'idée que la province payerait partie des frais, ce à quoi la province s'objecte avec raison. Les nouvelles subséquentes d'Ottawa portent à croire que le G. T. P. nommera des gardes-feu, mais peut-être pas en assez grand nombre et dans ce cas la province devra charger des commissaires spéciaux de faire la garde de long de la ligne.

L'honorable préopinant a approuvé l'idée d'une nouvelle loi d'audit, mais il est singulier qu'il ait opposé les efforts que l'opposition a faits—naguère pour faire améliorer et changer la loi. Il explique les dispositions du projet de loi que le gouvernement a l'intention de soumettre à la chambre, et dont la principale est de rendre l'auditeur indépendant du contrôle du gouvernement et inamovible, à moins d'un vote adverse des deux tiers des membres de la chambre.

M. McKeown propose l'ajournement du débat.

L'hon. M. Hazen implore les députés qui ont des bills à présenter de faire diligence afin de ne pas retarder les travaux de la session. Et la chambre s'ajourne jusqu'à lundi.

Noces d'argent à Saint-Louis

Une joyeuse petite fête de famille, propre à rendre chers les sentiments qui y ont donné lieu, a été goûtée, le dimanche de Pâques au soir, par un cercle de parents de M. et Mme Joseph Allaire, de Saint-Louis de Kent, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du mariage de ces derniers. Bien qu'humblement gardé sous silence par nos aimables jubilaires, rien n'aurait su dérober au souvenir de leurs nombreux parents toute la sublimité d'un aussi heureux anniversaire. Aussi, joignant à la gaieté du jour, celle de la surprise, nos joyeux fêteurs viennent ils, dans une adresse, présentée par Mlle Almina Richard, nièce des jubilaires, d'abord annoncer l'objet de leur visite, et donner expression aux vœux et souhaits que leur inspire l'épouse bénie. Au nombre de ceux qui prenaient part à la fête étaient le Révd M. Nadeau, Mme A. Maillet, mère de Mme Allaire, M. et Mme Marcel Poirier, Dr et Mme Allaire, M. et Mme Béloni Richard, M. et Mme B. E. Johnson, Miles E. Richard et M. B. Barriault, et M. Amédée Maillet. Après une agréable soirée de musique, de chant et autres amusements, tous se retirèrent, emportant le meilleur souvenir de cette fête intime et chérissant l'espoir de revenir, avec un triple bonheur, célébrer les noces d'or de M. et Mme Allaire. Ad multos annos!

Le Liniment de Minard guérit le mal de pis des vaches.

Ayez l'œil

sur cet espace la semaine prochaine. Une annonce de la plus haute importance. En attendant entrez au Grand Magasin, si vous avez besoin de quelque chose.

Cie Peter McSweeney, Ltée, Moncton

Nous exhortons instamment ceux de nos abonnés qui ne l'ont pas encore fait à nous adresser sans retard le montant de leurs redevances d'abonnement. Nous en avons un pressant besoin, et il nous faut absolument faire rentrer tous les abonnements dus. Que tous soient en règle dans quelques jours.

NOTICE

NOTICE is hereby given that we, the undersigned, have been duly appointed Assessors for the Town of Shédiac, in the County of Westmorland, and all persons liable to be assessed may within THIRTY DAYS from the date of this notice, furnish the undersigned as assessors, with a written detailed statement of their real and personal estate or income, duly sworn to, as by law required, and that after the expiration of the said thirty days and upon receipt of the warrants of assessment from the Town Council of said Town and the Secretary of the Municipality of Westmorland County will proceed to raise all rates, taxes or assessments levied or imposed upon said Town and County, and the undersigned, as assessors, at the Town of Shédiac, this Eleventh day of April A. D. 1908. J. C. ROBERTS, PHILIP P. ASSENAULT, JOHN T. CONNORS, Assessors.

Thomas W. Butler,

Avocat, Solliciteur, Notaire Public. Ar- bitre-en-Equité, et Greffier de la Paix. NEWCASTLE, N. B.

S'occupe d'assurance contre le feu et sur la vie. 27 mars 08-c.

Terre à vendre

ou à louer. 60 arpents de terre, avec maison et grange, sont à vendre à bonnes conditions. S'adresser à D. S. CORMIER, Memramcook-West N. B.

29 avril 08-ac.

Dominion Hotel,

Memramcook, N. B.

S. H. CASSIDY Propriétaire.

Avantageusement situé à quelques pas de la gare et du centre des affaires. Bonnes chambres, pension de choix. Ecurie de louage en rapport avec l'établissement. Ne manquez pas de vous y arrêter. 28 avril 08-3m.

Avis Public

Avis est par la présente donné qu'il sera demandé à la Législature du Nouveau Brunswick, à sa prochaine session, de passer un Acte constituant la Supérieure et les Sœurs de l'Hôtel-Dieu, Saint-Basile, Madawaska, Nouveau-Brunswick, leurs associées et successeurs, sous le nom de "Sœurs de l'Hôtel-Dieu, Saint-Basile, Madawaska," avec pouvoir de conduire et contrôler une institution d'éducation, un hôpital, un dispensaire pour les malades, un orphelinat, et un refuge pour les vieillards et les infirmes, d'acquiescer des biens meubles et immeubles, et d'hypothéquer, louer, transmettre et vendre les dits biens, et avec tous les pouvoirs et privilèges généraux incidents aux corps publics. Daté ce vingt-septième jour d'avril A. D. 1908. R. A. LAWLER, Solliciteur des requérantes.

5 mai 1908-4t.

Bateau à vendre

Un bon bateau pouvant porter à peu près 100 boisseaux de palourdes, en bonne condition et bien gréé de voiles, est offert en vente à bon marché pour argent comptant. S'adresser à AMAND J. LÉGER, Cap de Cocagne, 4 mai 1908-11p.

Vente à sacrifice

pour faire place aux Modes d'Automne et d'Hiver, qui nous arriveront dans quelques semaines nous vendons maintenant A MOITIÉ PRIX, même au-dessous, tous nos

Chapeaux et Coiffures d'été ainsi que toutes nos Nouveautés, Modes et Articles de toilette.

Notre assortiment considérable et ayant pour habitude de ne jamais offrir à nos clientes des chapeaux et des objets de toilette démodés, hors de date, nous voulons nous en débarrasser à tout prix pendant qu'ils sont encore de mise et en pleine floraison dans le monde fashionable.

C'est donc une chance exceptionnelle pour les Dames de se procurer une nouvelle toilette de première classe à UN PRIX INSIGNIFIANT. Profitez-en hâtez-vous de venir chez

Chez Madame Doiron Bloc Comeau, Shédiac.

LEGER'S COMPOUND EXTRACT WILD STAWBERRY guérit promptement indigestions appelées "maladie d'été", qui tant de détresse durant les chaleurs d'été. Prix agents la bouteille chez LÉGER, Pharmacien, Shédiac.

Pompes Funèbres

James Mugridge, Shédiac, N. B. ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES.

"honneur d'annoncer qu'un joli corbillard... un joli corbillard traine pas deux ans ainsi qu'une grande vanité de buxons, car il est, etc., de toute dimension et de tout modèle Joli Cercueil imitation de bois de rose, bien verni, pour \$12. Aussi toutes espèces de montures, garnitures et de cercueils au plus bas prix. On peut rendre aux chars avec le corbillard en tout temps. PRIX MODÉRÉS. 25novosac

PACIFIQUE LE CANADIEN

Du 29 février au 29 avril Grand Rabais SECONDE CLASSE

Pour la Colombie Anglais et la cote du Pacifique.

DE SHEDIAC, N.

VANCOUVER, B. C. VICTORIA, B. C. SEATTLE & TACOMA, WASH. WESTMINSTER, B. C. PORTLAND, ORE. NELS, N. B. C. TRAIL, B. C. ROSSLAND, B. C. GREENWOOD, B. C. MIDWAY, B. C. \$61.35

Tarif proportionnel des autres endroits pour autres points. Aussi que pour l'Alberta, Washington, l'Idaho, Montana, Californie, etc.

W. B. HOWARD, D. P. A. ag., C. P. R., St-Jean, N. B.

Pour que l'Huil-Foie de Morue soit efficace il faut qu'elle soit absolument fraîche et de la meilleure qualité, comme vous serez certain de l'obtenir chez LÉGER, pharmacien, Shédiac.

FEUILLETON

INCENDIAIRE

PREMIERE PARTIE

(Suite)

Un mot, S'il vous plait.

L'homme bien informé vient chercher ses provisions d'hiver chez

O. M. Melanson & Cie.

Il y vient avec l'assurance, bien fondée. d'acheter ce qu'il y a de mieux pour son argent. Et personne n'est jamais désappointé.

Toutes nos marchandises sont choisies et achetées avec le plus grand soin et avec jugement.

Au sujet des

Hardes

pour cette saison, nos modes sont non-seulement en avant de tout ce qu'on peut trouver en ville, mais les gens savent que notre

Departement de Hardes

se recommande également à ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent comme à ceux qui ont le gousset bien rempli.

Le prix de nos Habillements varie de \$6 à \$16, et celui de nos Capots de \$5 à \$15.

Nous avons aussi de superbes

CASQUES

coiffant toutes les têtes et à la portée de toutes les bourses.

Notre Assortiment d'

Etoffes à Robes

est meilleur que jamais. Quand vous venez à Shédiac, n'oubliez pas l'entrer chez

O. M. Melanson & Cie

Vous vous en retournerez contents et satisfaits.

industries, messieurs, si, dans un moment de rage, ceux qui devaient les défendre les incendient? Quel épouvantable exemple pour les ouvriers!

Car il était bien certain maintenant que Michel était coupable:

—Tout l'accuse. Et vraiment notre cœur se soulève d'indignation, quand, devant tant de preuves, il ose encore nier!

Puis il parla de Saint-Ermond.

—Je rends justice à la générosité de cet industriel; cependant permettez-moi de vous dire que cette générosité lui coûte bien peu. La compagnie d'assurances va lui rembourser tout ce qu'il a perdu. Mais, cette compagnie d'assurances, qui la dédommagera de sa perte? Or, cette perte, qui l'a causée? Michel Thomerain. Vous défendez énergiquement la société, messieurs! Vous ne laisserez pas les honnêtes gens à la merci des incendiaires!

Ce fut sa péroraison. Il s'assit, heureux et tranquille, en homme qui a noblement rempli son devoir.

La parole était à la défense. L'avocat de Michel commença en ces termes:

—Je vous avoue, messieurs, que j'ai été profondément étonné en entendant M. le procureur réclamer énergiquement l'application de la loi. Je m'attendais à trouver dans sa bouche de paroles plus bienveillantes. Je m'imaginai qu'il eut quelque pitié pour une aussi grande infortune.

Puis il passa une heure à démolir tout ce que le procureur avait dit. Il parla vaguement de cette force invincible qui avait conduit Michel dans son ancienne fabrique; mais, sur un regard de son ami, il glissa tout de suite à une autre période. Il insista beaucoup sur son amour filial, et fit pleurer plusieurs membres du jury; mais il indisposa vivement la cour en déclarant que l'instruction lui semblait avoir été faite d'une manière bien légère.

—Oui, il y a eu un crime affreux; mais ce n'est pas le vrai criminel qui est sur ce banc. Vous rendrez Michel Thomerain à sa mère, vous le rendrez à tous ceux qui l'aiment et l'estiment!

Une grande indécision régnait en ce moment. Malheureusement, l'avocat de la compagnie d'assurances prit la parole, se portant partie civile. Il prouva, avec surabondance, que Michel avait mis le feu, qu'il avait peut-être même intérêt à cela, que sans doute, dans ses achats de bois, il avait abusé de la confiance de son patron...

Michel l'interrompit: —Vous êtes un gredin, monsieur.

L'avocat n'en continua pas moins; il demanda un arrêt énergique; il demanda surtout que Michel fût déclaré civilement responsable.

Après une longue délibération, le jury reconnut Michel coupable, avec admission de circonstances atténuantes.

Le malheureux fut condamné à cinq ans de travaux forcés et déclaré civilement responsable.

Il écouta froidement la lecture du verdict; puis il s'écria d'une voix forte:

—Vous avez commis une faute, messieurs! Je jure, une dernière fois, que je suis innocent!

FIN DE LA PREMIERE PARTIE. DEUXIEME PARTIE

I—JUSTICE HUMAINE

Un mois s'était écoulé depuis la condamnation de Michel Thomerain, un mois terrible pour le prisonnier comme pour sa pauvre mère. Son avocat, le même qui avait déjà défendu Martin Péliissier, allait d'une cellule à l'autre, essayant de les décider ou à faire un appel ou à se pourvoir en grâce, ils refu-

sèrent, indignés, disant hautement que de faire ainsi serait s'avouer coupable.

L'avocat finit par renoncer à faire changer d'idée ses deux amis; et on apprit bientôt que Michel Thomerain et Martin Péliissier feraient partie du prochain envoi à la Nouvelle-Calédonie: on raconta même que Martin Péliissier avait accueilli la nouvelle par ces mots:

—Enfin! je vais donc voir des anthropophages!

Michel apprit la nouvelle sans se départir du calme hautain qu'il affectait depuis sa condamnation. Jamais les parents de Martin ne demandèrent la permission de voir leur fils, tandis que Juliette vint rendre visite à son prisonnier aussi souvent qu'on voulu lui permettre. Elle lui demandait toujours:

—Et ton père, et ta mère?

Martin répondait mélancoliquement: —Que veux-tu, ma chérie, il faut les plaindre, puisqu'ils croient leur fils coupable. Ils doivent être bien malheureux... Peut-être ont-ils peur que je ne leur redemande l'argent que je leur donnais depuis quatre ans? Ils avaient dépensé ce qu'ils avaient pour mon éducation, j'ai constitué leur petit capital, pour qu'ils pussent se reposer, c'était bien naturel... Ils reconnaitront un jour leur erreur et seront alors encore plus malheureux. Je supporte tout courageusement, puisque tu me restes. Je ne m'inquiète plus que d'une chose: que vas-tu devenir quand nos pauvres économies seront mangées? Moi, j'espère bien travailler, à bas; et je t'enverrai régulièrement tout ce que je gagnerai...

—Tu sais bien que je veux aller vivre là où tu vivras!

—Bon, bon. Nous verrons cela plus tard. En ce moment, il te serait impossible de voyager. Et je veux que tu restes ici... Puisque M. Bernier a la bonté de s'occuper de toi, il te trouvera sans doute une place.

—Je t'obéirai, car, désormais, mon devoir est de te suivre partout.

—Pauvre chère femme! murmurait doucement le prisonnier, pourquoi faut-il que mes parents m'aient forcé à t'épouser sans leur consentement.

—Ils me reconnaîtront plus tard! Nous attendrons, voilà tout.

Et Martin, ému, balbutiait: —Ah! que tu es bonne de ne jamais douter de moi. Car, au fond, vois-tu, il n'y a guère que toi qui m'aies cru innocent!

—Est-ce que mon mari pourrait être un criminel?... s'écria Juliette avec exaltation.

Tandis que Juliette était auprès de Martin, la veuve Thomerain s'entretenant avec son fils, Michel parlait peu. Il contemplait longuement sa mère, et sa mère avait le courage de refouler ses sanglots, pour faire croire à son fils qu'elle supportait fermement cette terrible

AVIS.

Devant partir de Shédiac tout prochainement, il me faut demander à toutes les personnes qui me doivent des comptes de venir me es payer IMMÉDIATEMENT si elles veulent s'épargner des coutanges.

C. A. DICKIE, Grand'Rue, Shédiac. 1er février 1908.

épreuve. Et, quand on ne les écoutait pas, ils échangeaient rapidement quelques phrases à voix basse.

Le jour où la dernière entrevue eut lieu, la veuve dit sans trembler:

—Au revoir, mon fils, à bientôt.

—Au revoir, ma mère.

Ce jour là, Martin fut moins courageux: il éclata tout d'un coup, en sanglots, à la pensée qu'il ne serait pas à Paris lorsque son enfant viendrait au monde. Sa femme eut la force de sourire, en disant:

—A bientôt!

Et les deux femmes s'en allèrent.

Pendant qu'elles descendaient la rue, on se les montrait, du doigt, avec mépris.

On considérait les deux malheureuses comme des complices impuies. Elles allaient lentement leur chemin, relâchant leur marche; à mesure qu'elles approchaient, la solitude leur faisait peur. Elles arrivèrent chez la veuve, et Juliette monta avec elle. Elles restèrent ensemble jusqu'au soir. Alors, Bernier vint dîner chez sa vieille amie. Le repas fut triste, silencieux. Puis le contre-maître ramena Juliette chez elle.

Madame Thomerain était si accablée, qu'elle s'endormit facilement et dormit jusqu'au lendemain. Elle fut réveillée en sursaut par sa petite bonne, qui lui disait:

—Madame, il y a deux messieurs qui demandent à vous parler.

—A moi?

—Oui, deux messieurs que je ne connais pas. Voici, d'ailleurs, la carte de celui qui s'est présenté le premier.

Madame Thomerain lut: LOUIS BOURGOUAND, HUISSIER.

—Un huissier, chez moi? Mais je ne dois rien à personne!

Elle se vêtit rapidement, en donnant l'ordre de faire entrer ces hommes dans le salon, où elle se rendit quelques minutes après.

L'huissier la salua respectueusement et prononça avec gravité:

—Je suis désolé, madame, d'avoir à accomplir une aussi pénible mission...

En face d'une pareille infortune, il se croyait obligé de prononcer une phrase de condoléance. La veuve l'interrompit:

—De quoi est-il question, monsieur?

—Je viens ici, madame, pour signifier un jugement obtenu par mon client, la compagnie d'assurances la Gauloise, contre M. Thomerain Michel, ex-ingénieur de la maison Saint-Ermond.

—Veuillez m'expliquer, monsieur... Vous m'ignorez pas, sans doute, que mon fils n'est pas ici... Ma situation est assez douloureuse pour me donner droit à certains égards...

Toujours Carrément

Ce magasin vend des hardes carrément. Nous fournissons à nos patrons des hardes qui feront leur devoir et ne désappointeront jamais.

W. D. Martin et Fils, Moncton

Marchands de Hardes, coin des Rues Main et Lutz.

Maitre Bourgouand eut un geste très noble.

Ah! madame, personne plus que moi ne compatit à votre malheur; mais je suis forcé d'accomplir mon ministère.

La veuve tressaillit.

Je ne vous comprends pas, monsieur. Dois-je encore subir quelque nouvelle humiliation?

Mon Dieu, madame, je devrais me borner simplement à vous signifier le jugement, car mes instants sont très précieux; mais, puisque vous semblez ignorer...

Mais, perlez donc, monsieur! Vous ne devez pas avoir oublié le jugement qui a reconnu votre malheureux fils coupable du crime d'incendie?

Ce jugement est une infamie; mais en quoi a-t-on besoin de me le signifier?

C'est que, madame, votre fils n'a pas été seulement condamné à s'expatrier; il a été, aussi, déclaré civilement responsable.

Responsable... de quoi?

Des pertes subies par la compagnie la Gauloise. La compagnie, d'après ses engagements, est tenue de rembourser à M. de Saint-Ermond, une somme de près de quatre millions, tant pour les approvisionnements consumés par le feu que pour l'usine, la maison d'habitation et le mobilier.

Mais, c'est faux, c'est faux! s'écria la veuve, ne pouvant encore s'habituer à entendre appeler son fils incendiaire.

Permettez-moi de vous dire, madame, que les débats ont établi la culpabilité de votre fils, et que M. Michel Thomerain a été rendu civilement responsable.

Mon fils!... Rembourser quatre millions!... Mais c'est de la folie!

Madame, je vous ai déjà dit que je devrais me contenter de vous signifier ce jugement; mais je ne demande pas mieux que de vous renseigner plus complètement.

La loi est formelle à cette égard. Les compagnies doivent rembourser les pertes subies par les personnes incendiées, même lorsque les incendies sont dus à la malveillance.

Mon pauvre enfant! Et toi qui croyais que tu me laissais à l'abri du besoin?... Ah! maudit soit le jour où tu es entré dans cette fabrique!

L'huissier termina la lecture du jugement; la veuve ne l'écoutait plus. Elle éprouvait une trop rude secousse.

Et l'huissier était parti depuis une heure qu'elle était encore à la même place, accroupie sur son fauteuil, les yeux vagues, songeant à cette île perdue où on allait en-

petite fortune. Tous les objets et les mobiliers qui sont ici, lui appartenaient.

Les objets qui sont ici?

Le loyer n'est-il pas à son nom?

C'est vrai... c'est lui... qui avait loué.

Ainsi, on allait enlever tout ce qui se trouvait là? Ce petit mobilier, acheté avec amour sur les économies de Michel, on allait le lui prendre!... C'était bien de la justice humaine!

On vous laissera les objets nécessaires, madame.

Elle eut un geste résigné. On lui volait les meubles que lui avait donnés son fils, les meubles qu'elle-même avait achetés jadis avec son mari?...

Vous le voyez, madame, votre fils n'a pas été seulement condamné à s'expatrier; il a été, aussi, déclaré civilement responsable.

Responsable... de quoi?

Des pertes subies par la compagnie la Gauloise. La compagnie, d'après ses engagements, est tenue de rembourser à M. de Saint-Ermond, une somme de près de quatre millions, tant pour les approvisionnements consumés par le feu que pour l'usine, la maison d'habitation et le mobilier.

Mais, c'est faux, c'est faux! s'écria la veuve, ne pouvant encore s'habituer à entendre appeler son fils incendiaire.

Permettez-moi de vous dire, madame, que les débats ont établi la culpabilité de votre fils, et que M. Michel Thomerain a été rendu civilement responsable.

Mon fils!... Rembourser quatre millions!... Mais c'est de la folie!

Madame, je vous ai déjà dit que je devrais me contenter de vous signifier ce jugement; mais je ne demande pas mieux que de vous renseigner plus complètement.

La loi est formelle à cette égard. Les compagnies doivent rembourser les pertes subies par les personnes incendiées, même lorsque les incendies sont dus à la malveillance.

Mon pauvre enfant! Et toi qui croyais que tu me laissais à l'abri du besoin?... Ah! maudit soit le jour où tu es entré dans cette fabrique!

L'huissier termina la lecture du jugement; la veuve ne l'écoutait plus. Elle éprouvait une trop rude secousse.

Et l'huissier était parti depuis une heure qu'elle était encore à la même place, accroupie sur son fauteuil, les yeux vagues, songeant à cette île perdue où on allait en-

voyer son enfant, et d'où elle s'était imaginée qu'elle pourrait l'enlever grâce à cet argent.

Elle était encore là quand Bernier arriva. Il venait la voir deux fois par jour. D'un geste farouche, elle lui montra le papier laissé par l'huissier, et Bernier le lut.

(A suivre)

L'OURAGAN EN ANGLETERRE.

London, 27 avril.—Un effroyable ouragan, le plus violent qu'on ait jamais constaté dans le sud de l'Angleterre, n'a cessé de souffler, de vendredi soir jus qu'à minuit samedi.

Le vent soufflait violemment du nord au sud, la température a baissé beaucoup; la neige a tombé en abondance et dans certains endroits à une épaisseur de huit pieds.

A Londres, où la neige a tombé en abondance, la semaine dernière, le soleil a brillé et aujourd'hui le froid est très vif.

LA RECOLTE AUX ETATS UNIS

Le secrétaire du département de l'Agriculture aux Etats-Unis, M. Robert Wilson, a donné samedi un long interview au "New York Herald", sur les prévisions de la récolte.

JOGGINS MINES

M. Dominique Haché, autrefois de Grand'Digue, est décédé dimanche dernier, 26 avril, après une maladie de sept jours, ayant succombé à une pneumonie.

Les funérailles ont eu lieu sous les auspices des sociétés plus haut mentionnées, dont les membres, au nombre de 125, escortèrent processionnellement le convoi funéraire de la maison mortuaire à l'Eglise.

Le défunt était le fils de feu Patrice Haché, en son vivant de Grand'Digue, et le frère de MM. Fidèle Haché, de Rogersville, Onténo, du Michigan, Jean de Grand'Digue.

Madame Paul Brun est morte subitement vendredi dernier à l'âge de 64 ans. Les funérailles ont eu lieu à Minudie.

On vient de M'apprendre que toute la famille de M. Alphée Gallant, de Strathcona, est atteinte de la rougeole; un enfant de 4 ans est dangereusement malade.

28 avril 1908.

Le DANGER DES ARMES À FEU.—Mercredi dernier, à Rockport, près Dorchester, Willie Tower, fils de Frank Tower et âgé de 5 ans, en l'absence de ses parents, maniant une carabine chargée qu'on avait imprudemment laissée dans la cuisine, fit partir la détente.

Le Liniment de Minard guérit le rhume.

Chaussures d'été

Nous attirons l'attention des Dames et des Messieurs sur nos CHAUSSURES DE PRINTEMPS et D'ÉTÉ à la dernière mode.

J. P. BREAU & Co.,

SEULS AGENTS DES SOULIERS SLATER, En face du Marché. 209 Grand'rue, MONCTON

Echos telegraphiques

Un cyclone désastreux

Atlanta, Ga., 24 avril.—Un cyclone a dévasté aujourd'hui une grande partie de la Louisiane du Mississippi et de l'Alabama, et n'a laissé partout où il a fait rage qu'une scène de ruines et de désolation.

Cette nuit, on porte le nombre des morts à une centaine, et le nombre des blessés dépasse ce chiffre. La plupart des victimes sont des nègres.

Les lignes télégraphiques et téléphones ont été mises dans un désarroi complet. Il n'y a plus de communication avec les régions ravagées par le cyclone.

On rapporte que dans la Louisiane plusieurs petites villes ont été partiellement ou complètement détruites entre autres Amite City, Arcadia, Indépendance, Belle Grove, Melton, Lorman, Pine Ridge, Quilman Landing, Farchild Creek, Purvis et Lumberton.

A Bergen, Alabama, trois ou quatre personnes ont été tuées, et une cinquantaine d'autres ont été blessées.

L'énorme dossier de l'affaire. Deux autres membres de sa famille sont blessés.

Toute la région nord d'Albertville, Ala., a été détruite par le cyclone. Une filature s'est écroulée sous la force du vent.

A Meridan, Miss., il y a aussi plusieurs morts et blessés. A Richland et Lamourie, au moins un cinquième de la population a été blessé.

Dans le nord de la Louisiane, le cyclone a fait une soixantaine de victimes et des centaines de maisons sur les plantations ont été détruites.

A Amite, La., il y a 45 morts et 75 blessés.

Vingt deux maisons ont été détruites à Sioux Falls, S. D., hier soir, mais on ne rapporte pas de perte de vie.

Dans le nord du Nebraska, une douzaine de maisons de ferme et plus de vingt autres édifices ont été détruits. A Baxter, Miss., la maison d'école s'est écroulée et les cinquante élèves qui s'y trouvaient l'ont échappé belle.

Le gouvernement anglais, qui vient de perdre son chef, Sir Henry Bannerman, et reconstruit sous la direction de M. Asquith, vient de subir un sérieux échec à Manchester, où un des nouveaux ministres, M. Churchill, qui cherchait à s'y faire élire, a été battu par 429 voix de majorité.

La défaite de M. Churchill est un rude coup pour le prestige du gouvernement, car cette défaite va avoir une influence considérable sur le résultat des autres élections partielles qui doivent avoir lieu prochainement.

Le 30 avril, une explosion s'est produite dans la poudrière de la frégate japonaise Matsushima, dans le fort de Makanga, aux Iles Pescadars. La frégate coula jusqu'à fleur d'eau.

Le 30 avril, une explosion s'est produite dans la poudrière de la frégate japonaise Matsushima, dans le fort de Makanga, aux Iles Pescadars. La frégate coula jusqu'à fleur d'eau.

1908 Printemps.

Habillements

Toutes nos marchandises du printemps sont arrivées.

- 600 Habillements d'hommes, de \$4.75 à 17.50.
100 Capots de printemps et d'automne, \$6 à 15.00.
200 Habillements de petits garçons, de 1.25 à 5.00.
300 Pantalons, de 80cts à 4.00.

CHEMISES

30 doz. de chemises, de 25cts à 1.35

VESTES BLANCHES

4 doz. de Vestes blanches, 1.00 à 2.00

CHAPEAUX et CASQUES

20 doz de Chapeaux, 50cts à 3.00

CHAUSSURES

1500 paires de chaussures, bottines et souliers de toute description, pour hommes, femmes et enfants.

TAPISSERIE

800 rouleaux de tapisserie, de 5 à 50cts

MONTRES

30 montres d'or et d'argent, 2.50 à 25.00

PIPES

20 doz de pipes de 10cts à \$6.

ARGENTERIES

Pour cadeaux de noces. Couteaux et Fourchettes.

D. J. Doiron

Bloc Comeau, Shediac

Grande Reduction

Venez au Magasin de J. D. IRVING et vous sauverez de l'argent.

M. Irving informe le public que d'ici au MOIS DE FEVRIER il vendra à très bas prix pour argent comptant, toutes ses MARCHANDISES SECHES, comprenant un assortiment complet dans toutes les branches, ainsi Chaussures, Habillements d'hommes, Capots, etc.

UNE REDUCTION SPECIALE

sur certaine Marchandises exposées sur les tables au milieu du magasin, consistant en Drap à Manteaux, Draps pour Habits d'Hommes, Drap à Robes, Flanellettes, Chaussures, Etc.

Pour faire place à nos Marchandises du printemps, nous vendrons tout notre ASSORTIMENT à des prix réduits pour argent comptant. Qu'on se le dise et qu'on vienne voir.

J. D. IRVING, - Bouctouche N.B.

procha ne- les person- venir me es ent s'épargner

Shediac.

quand on ne les échangeaient rapi- phrases à voix dernière entrevue ve dit sans trem-

mon fils, à bientôt. ma mère. Martin fut moins éclata tout d'un s, à la pensée qu'il Paris lorsque son t au monde. Sa ce de sourire, en

emmes s'en allè- es descendaient la ontrait, du doigt,

les deux mal'heu- s complices impu- nt lentement leur ant leur marche; s'approchaient, la ait peur. Y- chez la veuve, et ecelle. Elles res- jusqu'au soir. nt dîner chez sa repas fut triste, le contre-maitre ez elle.

rain était si ac- endormit facile- qu'au lendemain. en sursant par sa ui disait: y a deux mes- ent à vous par-

sieurs que je ne i, d'ailleurs, la est présenté le

rain lut: GOUAND, ER.

hez moi? Mais rsonne! ément, en don- aire entrer ces on, où elle se minutes après. respectueuse- ec gravité: adame, d'a- e aussi pénible

elle infortuné, é de prononcer doléance. La

uestion, mon- dame, pour si- t obtenu par agnie d'assu- ontre M. Tho- géneur de la

liquier, mon- rez pas, sans est pas ici... z douleur. it à certains

F. L. THIBODEAU, Voiturier

SHEDIAC, N. B.



Le peintureur est de première classe, on n'emploie que la meilleure peinture et les meilleurs vernis anglais. Il ne faut pas oublier que F. L. THIBODEAU a une expérience de plus de trente ans, en cette province et aux Etats-Unis, dans la construction des Voitures, et que toutes les Voitures qui sortent de sa boutique sont GARANTIES donner entière satisfaction.

NAISSANCE

A la Petite Aldouane, Kent, N. B., le 3 avril, 1908, l'épouse de M. Albert Richard, un garçon.

A Mont-Carmel de Kent, le 22 avril, l'épouse de M. Arthur L. Cormier, un garçon, baptisé par le Rév. Père Jos. Ouellet sous les noms de Joseph Lionel. Parrain et marraine, M. Hector L. Cormier et Mlle Alice T. Allain.

A Moncton, le 5 avril, Madame Edouard Robichaud présentait à son époux un gros garçon. L'enfant reçut au baptême le nom de Joseph-Valérie. Parrain et marraine, M. et Mme Willie Hébert, oncle et tante de l'enfant.

A Moncton, le 25 avril, l'épouse de M. Léonide L. Arsenault une fille, baptisée par le Rév. Père Hébert sous les noms de Marie-Elise-Corinne. Parrain et marraine, M. et Mme Adéard Arsenault, oncle et tante de l'enfant.

En cette ville, le 2 mai, l'épouse de M. Olivier M. Belliveau, une fille, baptisée par M. le curé LeBlanc sous le nom de Marie-Marguerite-Irène. Parrain et marraine, M. Camille D. Doiron et Mlle Léa V. Boudreau.

DECES

A la petite rivière de Bouctouche, le 24 avril, après une maladie soufferte avec résignation, et munie de tous les secours que l'Eglise accorde à ses enfants à l'heure du trépas, s'endormait paisiblement dans le Seigneur Rosnne Cormier, enfant chérie de M. et Mme Philippe Cormier, à l'âge de 14 ans et 6 mois, laissant pour pleurer sa tombe un père et une mère, quatre frères et quatre sœurs. Les funérailles ont lieu le 26 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Les porteurs étaient M. M. Vital Cormier, Amédée Gosselin, Albert Bastarache, Isaac Léger, Pierre Richard, William Bastarache. Le service funéraire fut chanté le 27. La défunte appartenait au grand Rossaire Perpétuel.

Que son âme repose en paix.

En cette paroisse, le 18 avril au matin, après une longue maladie de huit mois, soufferte avec résignation à la sainte volonté de Dieu, et munie de tous les secours spirituels de l'Eglise, s'est éteint paisiblement dans le Seigneur, Dame Sara Arsenault, épouse de feu Laurent D. Boudreau, à l'âge de 64 ans et 4 mois. Epouse dévouée et mère tendre, elle avait su gagner le respect et l'estime de tous ceux qui la connaissaient, et ce fut avec un profond chagrin que ses parents et ses amis, surtout ses chers enfants, l'ont vue les laisser. Mais c'est avec une parfaite résignation à la volonté divine qu'elle est allée rejoindre dans l'éternité un tendre époux et six enfants. Elle laisse pour la pleurer neuf enfants, dont cinq garçons et quatre filles, ainsi que quatre sœurs, qui ne l'oublieront jamais. Tous ses enfants, à l'exception de deux, Charles et Amédée, qui étaient en Californie. La défunte appartenait aux sociétés de l'Apôtre et de l'Union de Saint Joseph.

Les funérailles ont eu lieu lundi matin au milieu d'un grand concours de parents, et d'amis. Les porteurs étaient M. M. John Belliveau, Edmond Léger, Judo F. Boudreau, André Boudreau, Dominique M. Boudreau et Sosime Collet. Amis, priez pour elle.—R. I. P.

Vendredi soir, le 21 avril, Dame Marguerite Ri. hard, épouse de André A. D. iron, de Saint-André, paroisse du Cap-Pelé, remettait son âme entre les mains de son Créateur, à l'âge de 30 ans, 2 mois et 9 jours, après une maladie de quatre semaines soufferte avec résignation à la volonté du Tout-Puissant. La science de trois médecins et les vœux et les prières de sa famille et de tous ses nombreux parents et amis, tout fut en vain, le Maître en avait autrement décidé, et il nous a fait pour le reste de cette vie.

Oh! prions, prions encore pour cette âme d'élite afin qu'elle se souvienne de nous devant le trône de Dieu, afin qu'elle lui dise nos misères

aussi bien organisées et patronnées que la dernière, nous aurons vite atteint notre but.

Je ne permettrai, au nom de la paroisse et au mien, d'offrir au Père Léger, directeur de l'organisation, et à tous ceux qui ont pris part à la séance, nos sincères remerciements et félicitations et leur disons : une autre comme cela avant longtemps, S. V. P.

UN ASSISTANT.

La Revue Franco-Américaine.

Tel est le nom d'une publication mensuelle illustrée dont le numéro 2, livraison de mai, nous arrive avec un admirable menu d'écrits intéressants et d'illustration bien réussies. La nouvelle revue est dirigée par M. J. L. K. Laflamme, rédacteur de l'Action Sociale, de Québec.

En voici le sommaire :

SOMMAIRE

J. L. K. Laflamme—La religion et les assimilateurs dans la Nouvelle Angleterre.
Armand Lavergne—Un bon et bon livre—L'Indépendance économique du Canada Français.
Alphonse Desjardins—La puissance et la faiblesse des classes laborieuses.
L. et L.—Québec : Aspect général. Les monuments.
Leon Kemner—La revue des faits et des œuvres. Vieux articles et vieux ouvrages.—Les Canadiens de l'Ouest. Les catholiques de l'Ontario. Notre-Dame des Canadiens de Worcester. Nouvelles, Roman.
La prochaine livraison renfermera une étude de M. Laflamme sur les tentatives d'assimilation et leurs résultats dans la Nouvelle-Angleterre. Le prix de la Revue Franco-Américaine est de 15cts par livraison. Nos remerciements à qui de droit.

La Séance du 14 mai à Fox Creek

Quoique la Salle Saint-Anselme puisse assise confortablement 600 personnes, si on en juge par la rapidité avec laquelle se vendent les billets, cette enceinte assez vaste pourrait bien être trop petite pour contenir la foule qui se rendra à Fox Creek jeudi, le 14 mai. "Cœur de Pierre", la pièce à l'étude, reçoit une si précieuse attention, qu'on ose assurer que l'interprétation de ce drame émouvant sera la traduction fidèle de la pensée de son illustre auteur. Ce n'est pas peu dire. Les effets de lumière seront fournis par le gaz acétylène. La partie musicale est laissée entre les mains du fameux Orchestre Impérial de Silas Casson, l'une des meilleures organisations musicales de la province. Qu'on n'oublie pas la date, jend, le 14 mai.

NOUVELLES DE MONCTON.

Aldéric Thibodeau, qui était en prison depuis quelques jours sous l'accusation d'avoir brisé et volé le magasin de C. L. Jones & Cie, vient d'être libéré par le magistrat de Police. Le magistrat a décidé qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour l'envoyer à la Cour d'assise. Monsieur l'avocat Antoine J. Léger défendait le prévenu.

Mercredi, le 29 avril, une foule de jeunes gens se rendaient à la salle Ferguson pour assister à la formation d'un club conservateur. Une assemblée avait auparavant été tenue à cet effet et un comité de sept membres nommé pour rédiger la constitution. Après lecture et adoption de la constitution soumise par le comité, l'on procéda par scrutin secret à l'élection des officiers. Furent élus :

- Président Honoraire—Hon. J. D. Hazen.
 - Président—M. J. Fred Edgett.
 - 1er Vice-président—M. Antoine J. Léger.
 - 2ème Vice-président—M. H. T. Brewster.
 - 3ème Vice-président—M. Fred Abrams.
 - Secrétaire—M. Byron Weldon.
 - Tresorier—M. O. B. Price.
 - Membres du comité exécutif des officiers ci haut nommés et M. M. Dr Fred A. Richard, E. A. Reilly, R. W. Hewson, S. O. Humphrey, M. Jackson Steeves, F. W. S. Colpitts et Allen McDonald.
 - Auditeurs—G. B. Willett et Bud Taylor.
- Le comité exécutif doit se rassembler sous peu pour préparer et soumettre un programme pour la prochaine assemblée.

A une assemblée des Artisans Cana-

GRAND PELERINAGE A Ste-Anne de Beupré

Nous désirons donner avis qu'avec l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Saint-Jean, un pèlerinage à Sainte-Anne de Beupré est organisé à Moncton pour la première semaine de juillet prochain. Les pèlerins de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince Edouard et de la partie ouest du Nouveau-Brunswick se réuniront à Moncton mardi, le 7 juillet prochain, d'où un train spécial pour Québec partira vers 4 hrs de l'après-midi. Tous les soins possibles seront pris pour assurer aux voyageurs le confort nécessaire à l'agrément du voyage. Les infirmes désirant aller prier la grande Thaumaturge à son sanctuaire de Beupré pour obtenir leur guérison peuvent compter sur nos soins pour leur procurer un voyage facile et le moins pénible. Les prix du passage seront aussi bas que nous pourrions les réduire.

D'autres indications très précises touchant l'itinéraire seront publiées assez tôt pour donner avis à tous ceux qui désireront se joindre à ce pèlerinage. Nous demandons votre concours.

E. SAVAGE, P. P.

Moncton, N. B., 20 avril 1908.

Ferme à vendre dans les Paroisses de Shédiac et Botsford

A des conditions de paiement faciles

Ferme présentement occupée par Etienne Jessie Bourque, Cap-Pelé, 40 acres.
Lot de la Veuve Brun, Cap-Pelé, 16 1/2 acres, 40 acres de la ferme Comeau, chemin du Port-Cap.
Ferme Moise Léger, Cap-Pelé, 50 acres.
Ferme Eustache Lirette, St-André, 30 acres.
Ferme Dan, E. LeBlanc, St-André, 25 acres.
Ferme Théophile J. Landry, St-André, 50 acres.
Ferme Moise R. Cormier, St-André, 40 acres.
Ferme Calixte P. Babineau, St-André, 30 acres.
Ferme John Thibault Babin, St-André, 25 acres.
Ferme Henry N. Doiron, St-André, 40 acres.
Ferme Docteur C. Gauthier, St-André, 30 acres.
Ferme John Thériault, St-André, 25 acres.
Ferme Pat. D. Léger, chemin Kinneer, 45 acres.

Terre à bois Aman A. Léger, 40 acres.
Terre à bois Thadé LeBlanc, 50 acres.
Ferme James Martin, chemin Kinneer, 50 acres.
Ferme Ferd. V. Léger, Dupuis Corner, 50 acres.
Ferme André J. Gallant, Cormier Village, 55 acres.
Ferme Thomas L. Gallant, près église Barachois, 39 acres.
Ferme Magloire J. Boudreau, Haute Aboujagane, 50 acres.
Terre à bois Thadé T. Arsenault, Haute Aboujagane, 20 acres.
Lot ci-devant occupé par Michel Doiron, Shédiac Bridge, 9 acres.
Maison et lot ci-devant occupés par Frédéric Richard, Shédiac Bridge.

28 avril 08—3m

R. C. TAIT, SHEDIAC

Avis Public

Avis public est par la présente donné que demande sera faite à la Législature du Nouveau-Brunswick, à sa prochaine session, qu'il soit passé un bill pour former une nouvelle paroisse, sous le vocable de paroisse Saint-Charles, dans le comté de Kent.

Saint-Charles, N. B., 25 avril 1908—4i.

J. P. Richard,

Opticien diplômé de J. O. C. M., SAINT-NORBERT, N. B.

Toujours en main un assortiment de lorgnon et de lunettes. Satisfaction Garantie. Chez lui tous les lundis. 4 mai 1908—1a

ON DEMANDE

Dans le District No. 2, Cormier Village, pour le prochain terme, un instituteur ou une institutrice de 3e classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à HIPPOLYTE A. LÉGER, Secrétaire des Commissaires, Cormier Village, 5 mai 1908—ac

diens Français, succursale de Moncton, Monsieur Antoine J. Léger a été élu député à la prochaine convention de Jurisdiction à Amherst et Monsieur Napoleon Léger, substitut.

M. Napoleon LeBlanc a été nommé officier de police pour la ville de Moncton. M. LeBlanc est un homme actif et saura remplir sa charge avec satisfaction.

OBSERVATEUR.

Un point d'histoire

Monsieur le Rédacteur, Quelques-uns de mes amis ont discuté dernièrement un point d'histoire, sans arriver à une décision satisfaisante. Il s'agit de savoir si l'histoire d'Évangéline de Longfellow est vraie au fond, c'est-à-dire si les noms des personnages sont ceux de l'histoire, puis si Évangéline est devenue Sœur de Charité, où elle est morte? Si nous pouvions avoir de vous ou de quelques-uns de vos lecteurs des informations sur ce point, nous serions reconnaissants.

UN ABONNÉ.

Moncton, N. B., 4 mai 1908.

Un touriste de Boston, dont un ami avait été en relations suivies avec Longfellow et son entourage, nous disait naguère que le fond du poème Évangéline avait été réellement vécu, de même que les différents personnages que l'illustre poète avait mis en scène. Nous serons heureux de prêter nos colonnes à tout éclaircissement qu'on pourrait jeter sur l'intéressante question posée par notre aimable correspondant.

Le débacle a fait hausser le niveau de l'eau dans la rivière St-Jean, qui déborde en plusieurs endroits, et le long de la rivière Restigouche, six maisons ont été emportées et toutes les baissières sont envahies par le torrent.

Notice of Legislation.

Notice is hereby given, that a Bill will be presented at the next session of the Legislature of the Province of New-Brunswick, for an Act to fix the annual valuation to be placed by the Assessors of the Parish of Bathurst, and by the County Valuers of the County of Gloucester, on the mills and manufacturing plant and warehouses and buildings used in connection with the businesses, and logging and shipping equipment and personal property used in connection with the businesses (not to include shop goods or tenement houses) and the real and leasehold property on which the same is situated, of the Bathurst Lumber Company, Limited, and Adams Burns Company, Limited, at not more than twenty two thousand dollars each, and that of the like properties of The Nepisiguit Lumber Company, Limited, at not more than six thousand dollars, for a period of twenty years.

Dated the seventh day of April 1908. GEORGE GILBERT, Solicitor for Applicants.

15 avril 08 4i

Notice of LEGISLATION

Notice is hereby given, that a Bill will be presented at the next session of the Legislature of the Province of New Brunswick, for an Act to revive Chapter 88 of the Acts of Assembly fourth Edward VII entitled an act incorporating "The Twin Tree Mines Railway Company" and to extend the time for the making of surveys; and to begin and complete construction of the Railway, and to change the point of junction with the Intercolonial Railway to a point between Gloucester Junction and Bathurst Stations, and to continue the Railway to tide water, at or near Bathurst Harbor, and changing some of the incorporators and other amendments.

Dated this sixth day of April A. D. 1908.

GEORGE GILBERT, Solicitor for Applicants.

15 avril 08 4i

Conventions Nationales des Acadiens

Le premier volume des Conventions Nationales des Acadiens, paraîtra dans quelques jours. Ce volume renferme les procès-verbaux des conventions de Memramcook, Miscouche et la Baie Ste-Marie. Le deuxième volume, lequel sera composé des procès-verbaux des conventions d'Arichat, Waltham et Caraquet sera publié dans quelques mois, pourvu que le premier volume soit bien accueilli du public acadien. Le prix du premier volume est un dollar. Le compte-rendu de l'historique convention de Memramcook, à laquelle s'accomplit le choix de la fête nationale, vaut à lui seul le prix de tout le volume. Le choix de la fête nationale donna lieu, comme on le sait à un intéressant débat. Tous les discours qui ont été prononcés en cette circonstance sont publiés en extenso. Les Conventions Nationales des Acadiens en un livre qui devrait avoir une place dans toutes les familles acadiennes.

Les Gibson's Kidney Pills sont garantis pour guérir les maladies de reins et le mal de reins. 50 cts. Argent remboursé si la guérison n'est pas complète. Chez J. G. W. Pharmacia.

quelq
pisse
30
valeur
avons
sible
vous
NO
M. Th
nous ho
Gloire
Enfant-
veur d'
interces
bler da
Butte C
M. Th
nous ho
retour d
en retou
nous dit
Petit Ca
femelle,
une chal
lui envo
peu de t
et on lui
Hier a
funéraire
Léger, de
cal d'à pé
conservé
le et phys
en cette
raissent p
tion et un
les celles
te figure.
M. Frs
diac, nous
passé. M
te, nous
tourné au
temps. O
coups de
MM. P
Falls, et J
gersville,
jeudi pass
pour retou
leur père,
Homm
Saint Ant
guérison o
intercessi
blier dans
Village de
Il y a
Pierre A.
Bouctou,
truction d
chance de
M. Jose
Cocagne,
jeudi pass
M. Jaco
Cocagne,
ment d'un
FÊTE D
d'écoles Ch
No. 3, a fix
te des arbr
MONCTO
ans, type
mort dans
derniers de
pose que le
avec de l'al
lent poison
Mme D.
Smith, fille
temps maltr
seur de M
Cap de Sté
couple de s
glais, où e
taine d'ann
Vendredi
Blanc prés
Harney, fils
fois de la P
mercredi à

TAPIS!

Nous venons d'ajouter à notre assortiment de TAPIS quelque trente patrons nouveaux de Tapis de Bruxelles, Tapisserie, Tapis de Laine et Union, dont les prix varient de **30 cts. à \$1.00 la verge.**

Aussi Carrés de Tapisserie, de Laine et Union. Nous sommes en mesure de vous donner, cette année, des valeurs exceptionnelles en Nattes de Paille, attendu que nous avons importé directement du Japon. Dès lors, il nous est possible de coter à bien bas prix.

Venez voir en personne, ce sera un plaisir pour nous de vous montrer nos Marchandises.

R. C. Tait, Shédiac.

NOUVELLES LOCALES

M. Thomas Landry, de St-André, nous honorait d'une visite lundi.

Gloire et reconnaissance au Saint-Enfant-Jésus de Prague, pour la faveur d'une guérison obtenue par son intercession sur promesse de faire publier dans le Moniteur.

UNE ABONNÉE.

Butte City.

M. Thadée T. Richard, d'Amherst, nous honorait d'une visite mardi à son retour d'une promenade au Petit Cap, en retour pour son foyer. M. Richard nous dit qu'on a vu deux originaux au Petit Cap lundi soir. L'un, deux, la femme, prit le large, et on la suivit une chaloupe, d'où l'on put bientôt lui envoyer un lasso sur la tête. En peu de temps on l'amena sur la grève et on lui rendit la liberté.

Hier avaient lieu au Barachois les funérailles de Dame Veuve Calixte Léger, décédée lundi à l'âge patriarchal d'à peu près 90 ans. Elle avait conservé toute sa vigueur intellectuelle et physique jusqu'à tout récemment, et en cette remarquable femme disparaissent pour ainsi dire une génération et une civilisation à côté desquelles celles d'aujourd'hui font assez triste figure.

M. Frs. E. Fougère, de l'île Shédiac, nous honorait d'une visite jeudi passé. M. Fougère, chasseur émérite, nous dit que la chasse n'a pas tourné au gré des Nemrods ce printemps. On n'a pu tirer que quelques coups de fusil.

MM. Phil. N. Gallant, de Rumford Falls, et Joseph N. Gallant, de Rogersville, nous honoraient d'une visite jeudi passé à leur passage ici en route pour retourner à Egmont Bay chez leur père, M. Narcisse Gallant.

Hommages et remerciements à Saint Antoine de Padoue pour une guérison obtenue par sa bienveillante intercession sur promesse de faire publier dans le Moniteur Acadien.

MME A. R.

Village de Richibouctou.

Il y a eu hier quinze jours, M. Pierre A. Richard, du Village Richibouctou, en travaillant à la reconstruction d'une grange, a eu la malchance de se fracturer une jambe.

M. Joseph H. Bourque, du Cove de Cocagne, nous honorait d'une visite jeudi passé.

M. Jacob W. Hébert, du Cap de Cocagne, honorait notre établissement d'une visite jeudi dernier.

FÊTE DES ARBRES—M. l'inspecteur d'écoles Charles D. H. bert, du district No. 3, a fixé au vendredi, 15 mai, la fête des arbres dans son district.

MONCTON—Basile Goguen, âgé de 70 ans, type bien connu à Moncton, est mort dans la nuit de mercredi à jeudi derniers des suites d'une orgie. On suppose que le malheureux se sera enivré avec de l'alcool de bois, qui est un violent poison.

Mme Dewolf Smith, née Nancy Smith, fille de feu C. W. Smith, long temps maître de poste à Shédiac, et sœur de Mme Capt John Newman, du Cap de Shédiac, est décédée il y a une couple de semaines en Colombie Anglaise, où elle habitait depuis une vingtaine d'années.

Vendredi dernier, M. le curé LeBlanc présidait aux funérailles de John Harney, fils de Michael Harney, autre fois de la Pointe-au-Chêne, décédé de mercredi à l'âge de 34 ans. L'inhumation

eut lieu vers midi, à l'arrivée du convoi de St Jean.

BACHELIER EN DROIT—Aux exercices de fin d'année à l'Université Dalhousie de Halifax, jeudi dernier, M. J. T. Léger, de Richibouctou, a reçu ses degrés de Bachelier-en droit (L. L. B.).

Les exercices ordinaires du beau mois de Marie ont lieu tous les soirs à l'église Saint-Joseph.

Nous offrons nos meilleurs remerciements à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et au surintendant de l'éducation pour l'envoi d'un exemplaire de leur rapport respectif pour l'année expirée le 31 octobre 1907.

Nous sommes aussi redevable à l'hon. Procureur-Général d'un exemplaire du projet de loi qu'il a présenté en chambre des jeudi dernier pour révoquer la dernière loi des chemins et formuler de nouveaux dispositifs. L'hon. M. Hazen en a donné les grandes lignes dans son discours sur l'adresse.

COUVENANT SAINTE-ANNE, SHÉDIAC.—Noms des élèves qui ont fait la plus haute moyenne à l'examen d'avril :

Français—Juliette Poirier, Béatrice LeBlanc, Anna Boudreau, Mélina Doiron, Eugénie Doiron, Emma Belliveau et Elise McGrath.

Anglais Gr. VII—Béatrice LeBlanc et Béatrice Poirier.

Gr. VI—Mélina Doiron, Gr. V—Florence Cassidy et Marcel Caissie.

Gr. IV—Elise McGrath, Emma Belliveau et Lina Léger.

Gr. III—Marie LeBlanc, Stanislas Gagnon et François Gagnon.

Tableau d'honneur—Eugénie Doiron, Florence Cassidy, Edmée Léger, Démerise Lavoie, Mélina Doiron, Juliette Poirier, Béatrice LeBlanc, Armand Cassidy, Lilia Cassidy, Agnès Poirier, Emma Belliveau, Lilia Arsenault, Laura Babineau et Brigitte Ouellet.

Mille remerciements à la bonne Sainte Anne pour une guérison obtenue sur promesse de faire publier dans le Moniteur.

UNE PAROISSIENNE.

Saint-André.

MM. Nérée L. Boudreau et Joseph Boudreau, du Barachois, nous honoraient d'une visite vendredi.

M. Arthur LeBlanc, du Cap-Pelé, nous honorait d'une visite vendredi. M. et Mme Théophile H. LeBlanc, ses père et mère, sont revenus d'Amherst il y a quelques jours.

SAINTE-MARIE.—L'hon. O. J. LeBlanc s'embarquait jeudi dernier pour Ottawa, après avoir passé une semaine dans sa famille.

MM. Rodolphe LeBlanc, Désiré Allain et J. B. Nowlan, élèves du Collège Saint-Joseph, sont venus passer quelques jours dans leur famille.

Les travaux de fondation de la nouvelle église de Notre-Dame du Mont Carmel de Kent, N. B., ont été confiés à MM. Auguste et Albin Gauvin, de Fox Creek. M. le curé et MM. les syndics remercient cordialement tous les braves gens qui ont offert leurs services pour surveiller les mêmes travaux.

COMMUNIQUÉ.

Sie-Marie de Kent, N. B., 28 avril 1908.

RICHIBOUCTOU—Les évaluateurs du comté de Kent se sont rassemblés à Richibouctou, lundi, le 4 mai, pour entendre l'appel de M. George A. Irving, au sujet de son évaluation et de celles de MM. Brait, A. B. Carson, R. O. Leary, Robt Mitchell, Jas. L. Hutchinson, Ed. McInerney, etc.

M. Irving a finalement retiré son appel.

Restaurant

ENTREZ AU RESTAURANT DE

Julien CORMIER

Dans le Bloc Poirier, où l'on vous servira un BON REPAS à n'importe quelle heure. 5 mai 08—ac

Douze personnes ont péri dimanche matin dans l'incendie d'un hôtel à Fort Wayne, Indiana, et le même jour à New-York, six personnes ont perdu la vie dans l'incendie d'une maison à logements.

Une troupe de 13 à 20 mille Afghans s'est soulevée aux Indes et a tenté de s'emparer de plusieurs forts et de plusieurs passes, mais la troupe anglaise a repoussé les révoltés, en subissant quelques pertes.

LES CROCHETS DU PÈRE MARTIN.—Drame en 3 actes, mercredi, 13 mai, 1908, par le Cercle Français, dans la salle de l'Opéra, à Moncton, N. B.

APPREUSE TRAGÉDIE À FRÉDÉRICTON.—La capitale et toute la province viennent d'être plongées dans l'émoi par un suicide. Lundi après-midi, M. Wm. P. Flewelling, député commissaire des terres de la couronne, quittait son bureau et descendait au soubassement de l'édifice provincial.

Comme il n'était pas retourné chez lui pour le souper, Mme Flewelling téléphona au bureau sur les sept heures pour savoir ce qui le retenait. Les employés se mettant en recherches trouvèrent M. Flewelling baignant dans son sang, sur le plancher du soubassement, et tenant dans sa main droite un revolver dont deux coups étaient partis. Le malheureux s'était suicidé. La balle lui avait traversé le cœur. Il avait écrit trois lettres avant d'attenter à ses jours, une à sa femme, une au juge Barry et une à l'hon. M. Hazen.

Il appert que M. Flewelling s'était rendu coupable de détournements de fonds au cours des dernières années, et que l'auditeur était à la veille d'examiner ses livres. Il n'a pas eu le courage d'affronter les conséquences de ses actes et a mis fin à son existence.

M. Flewelling était âgé de 57 ans et le fils de feu l'hon. W. P. Flewelling, ancien commissaire des terres de la couronne. Il était entré au département en 1869 et avait été nommé député commissaire il y a une quinzaine d'années.

De huit à douze hommes ont été tués dans une explosion qui s'est produite dans la mine Tamarack à Calumet, Michigan.

Madame Sénateur Wood, de Sackville, a reçu une lettre d'Angleterre lui apprenant qu'on a exposé à l'Académie Royale un morceau de sculpture dû au ciseau de sa fille, Mlle Hester Wood, qui depuis deux ans se livre à l'étude des beaux-arts à Londres.

Il y aura de grandes courses à l'hippodrome de Sackville le 25 mai—Victoria Day. Il y aura trois classes de trotteurs—2.17, 2.30, 3.00—et \$100, \$75 et \$50 seront distribuées en bourses aux participants. Les entrées se ferment le 14 mai. M. J. M. Doull est le secrétaire.

CONSEIL DE VILLE.—La première assemblée du nouveau conseil de Shédiac a eu lieu le 30 avril au soir dans la salle du conseil, et dans son discours d'ouverture M. le maire McDonald remercia les électeurs de l'honneur qu'on lui avait fait en l'élevant au poste de premier magistrat, et sollicita l'appui de son conseil pour les projets destinés à promouvoir l'avancement de la ville. Il parla des mesures à prendre pour construire des trottoirs permanents, améliorer l'état de nos rues, établir de nouvelles industries, embellir la ville et la rendre attrayante pour les touristes. Les différents comités furent nommés comme suit :

Travaux Publics—H. B. Steeves, président, J. C. Bray, C. W. Cook.

Finances—D. J. Doiron, président, W. R. Williams, J. C. Bray.

Feu et éclairage—Jas. E. White, président, W. R. Williams, H. B. Steeves.

Police—E. Pature, président, Raymond Léger, Jas. E. White.

Le capt. J. C. Bray est choisi pour représenter la ville au conseil de comté.

R. C. Tait, O. M. Meanson et Paul Léger sont nommés commissaires des pauvres.

Ferd. Quillet est nommé commissaire des rues. Gilbert Pelletier est nommé gendarme.

Faute d'espace, plusieurs intéressantes communications destinées au présent numéro sont forcément remises à la semaine prochaine.

No is attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. F. L. Thibodeau, dans une autre colonne. Il offre un beau lot de voitures fines dont la mode, la façon et la durabilité sont incomparablement supérieures.

LES CROCHETS DU PÈRE MARTIN.—Allons en foule entendre «Les Crochets du Père Martin» à la salle d'Opéra de Moncton, mercredi, 13 mai.

Vues animées et chant, etc., durant les entr'actes.

COMEAU & SHEEHAN.

Marchands en Gros de VINS et de LIQUEURS

SEULS AGENTS ET IMPORTATEURS DIRECT, DE

WM. SANDERSON & CO.	Leith	PERFECTION	Scotch Whisky
MELROSE-DROVER, LTD.	Leith	M. D.	"
JOHN DRUMMOND & CO.	Glasgow	DRUMMOND Spcl.	"
MCDONALD & MUIR,	Glasgow	HOUSE OF LORDS,	"
"	Glasgow	WHITE and GOLD	"
MITCHELL & CO.	Belfast	WHISKIES IRLANDAIS.	"
ALBERT ROBIN & CO.	Cognac	BRANDIS.	"
HENRI GADEN & CIE.	Bordeaux	RUM Imperial et vins St. Benoit.	"
MAHLER-BESSE & CO	Bordeaux	CLARET, SAUTERNES.	"
JULES PERNOD	Avignon	ABSINTHE.	"
L. G. SOUBIRAN	Pont-de-la Maye	Conserves Alimentaires.	"
WIESE & KROHN	Oporto	VINS DE PORT.	"
JOSE RAMIREZ	Jerez	VINS SHERRY.	"
A. SOLER ROCA	Tarragone	VINS TARRAGONE.	"
BARON DE LAMAR	Saumur	CHAMPAGNES.	"
VAN BERCKEL & CO.	Rotterdam	GIN DE HOLLANDE.	"
SUTTON, CARDEN & CO.	Londres	GIN'S DRY es OLD TOM.	"
ANHENSER BUSCH BREW CO.	St-Louis	Bière Lager et Malt Extract.	"

Comeau & Sheehan

DEPOT COLONIAL.

75-77 Prince Wm. Street

ST. JOHN, N.B.

Habillements de Printemps

HABITS, PARDESSUS, IMPERMEABLES, PANTALONS, et GILETS DE FANTAISIE D'HOMMES ET DE GARÇONS. LES NOUVELLES MODES.

E. C. Cole & Cie, Lté.
MONCTON, N. B.

A vendre

Une bonne terre de 135 arpents, dont 75 à la charrue et le reste en bois debout, avec bonne maison et bonne grange, située à un mile de l'église de la Haute Aboujagane, ainsi qu'un moulin à battre en bonne condition, un bon cheval et un truck-wagon, et aussi 13 tonnes de paille d'avoine pressée, sont offerts en vente à des conditions de paiement faciles. S'adresser à VENANT P. BELLIVEAU. Haute Aboujagane, 28 avril 1907—31.

A C.

Gloire et honneur au Sacré Cœur de Jésus pour la guérison de ma mère, obtenue par l'intercession de la bonne Sainte Vierge, de la bonne Sainte Anne et de Saint Antoine de Padoue sur promesse de publier dans le Moniteur.

D. T. L.

Massacre en Arménie

Téhéran, Perse, 29 avril.—Des dépêches ont été lues aujourd'hui au Parlement, disant que les Kurds aux environs d'Urumiah, une ville de l'Arménie persane, ont pillé trente-six villages et ont massacré deux mille personnes.

Les inondations en Chine.

Victoria, C. B., 29 avril.—L'Empress of India, qui vient d'arriver de la Côte Asiatique, rapporte que les inondations à Hankow, que le télégraphe a annoncé brièvement, ont été beaucoup plus désastreuses qu'on l'a dit tout d'abord. Il y a eu au moins 3,000 pertes de vie.

Le steamer a aussi apporté les nouvelles de plusieurs configurations à Pekin, dans lesquelles il y a eu de nombreuses pertes de vie. Ces incendies ont été allumés par des mains criminelles. Il y a eu neuf incendies en quelques jours à la fin de mars et au commencement d'avril. De nombreuses arrestations ont été opérées.

Le superbe Etalon Brazillien jr., si bien connu dans nos environs, sera à Shédiac mercredi le 13 mai et dans la suite tous les deuxième mercredis. Avis aux éleveurs de chevaux.

Notice of Sale

TO THE HEIRS OF JUDE SURETTE, late of the Parish of Shédiac, deceased, and all other persons whom it may concern:—

NOTICE is hereby given that by virtue of a Power of Sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the Ninth day of September A. D. 1901, and made between the said Jude Suretette of the one part and R. Chesley Tait, of Shédiac, in the County of Westmorland, of the other part, and recorded in the Office of the Registrar of Deeds and Wills in and for the said County of Westmorland, by the No. 73573. Folio 419. Libro C. Y., on the Twelfth day of September A. D. 1901, there will for the purpose of satisfying the monies secured thereby, default having been made in the payment thereof, be sold at Public Auction, in front of the Post Office, Shédia, N.B., on

FRIDAY THE FIFTH DAY OF JUNE, A. D. 1908,

at Two o'clock P. M., all the Right, Title, Interest, Claim or Demand which the said heirs or assigns have in the said lands and premises in the said Indenture of Mortgage mentioned and described as follows, viz:—

All that certain lot, piece or parcel of land lying and being at Upper Aboujagane in the County of Westmorland, and bounded as follows:— On the North by lands of Edward Gaudet and Calixte C. Léger, on the West by lands of the said Edward Gaudet, on the East by the King's Highway leading from Barachois Chapel to Upper Aboujagane, and on the South by a road leading from the King's Highway to St. Anne's school, containing one hundred acres more or less, excepting therefrom the portions of above described lot sold and conveyed to Louis Lirette. Terms and conditions made known at Time of Sale.

Dated this Twenty Second day of April A. D. 1908.

R. CHESLEY TAIT,
Mortgagee.

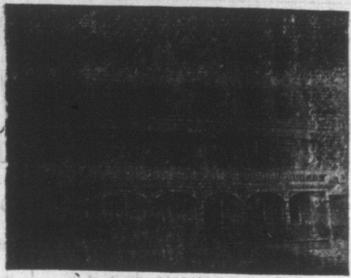
Etabli en 1867

ATELIER DE
Marbre et Granit
DE WESTMORLAND.

T. F. SHERARD & SON,
Moncton, N. B.

AVIS

Ceux qui ont en mains des billets de loterie de la Succursale Cormier No. 18, Cormier Village, n'ont bien les remettre à M. Hyp. A. Léger, secrétaire financier d'ici au 30 mai au plus tard.



Hotel LeBlanc

Richibouctou, N. B.

Situé dans la partie commerciale de la ville.

Excellentes accommodations.

Les Termes modérés.

A. T. LeBLANC,

Propriétaire.

Confortable et spacieuse écurie.

Terrace Hotel

Tout près de la Station du chemin de fer Shediac, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et confortablement meublé à neuf.

Philippe F. Melanson, Propriétaire

Queen Hotel

ROBERT GALLANT, Prop. Bouctouche, Co. Kent

Ce populaire hôtel, si avantageusement situé, dans le village de Bouctouche, au centre des affaires, vient d'être remodelé et offre au public voyageur tout le confort désirable à des prix modiques.

Hotel Union

RICHIBOUCTOU, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et meublé à neuf. Bonne table et bons lits.

ZACHARIE LEGER, Prop.

Jacob H. Hebert

Encanteur pour les Comtés de Westmorland et de Kent SHEDIAC, N. B.

Toute lettre ou demande par la poste sera l'objet d'une prompte attention.

D. H. LEGER

ENCANTEUR POUR LE COMTE DE KENT GRAND-DIGUE, N. B.

Se charge de faire les encans dans toutes les parties du comté, aux conditions les plus modérées.

Hotel LeBlanc, Moncton, N. B.

Cet hôtel, situé tout près de la station, vient d'être remodelé et meublé à neuf, et offre au public voyageur tout le confort désirable.

Enstacho. O. LeBlanc, Propriétaire

Hotel LeBlanc, PICTOU, N. E.

Situé dans la partie commerciale de la ville. Excellentes accommodations. Termes modérés.

R. A. FRECHET, Architecte Diplômé

Office: Block MacLeod, Rue Main, Moncton, N. B.

Spécialité: Architecture religieuse et domestique. Une attention soignée est donnée à tous les projets et estimés.

A LOUER

Le soussigné offre à louer sa maison et son magasin, et 6 arpents de terre, et une bonne grange, le tout avantageusement situé pour le commerce dans le cœur du village du Cap-Péle.

PACIFIQUE E. BOURQUE, Monton, 17 déc. 1907-46

PROPOS AGRICOLES.

Blé preston et autres blés précoces

En réponse à des demandes de renseignements précis concernant les caractères et les qualités du blé Preston et de quelques variétés précoces de blé, j'ai préparé le résumé concis suivant des principaux faits.

Le blé Preston est le mieux connu de toutes les variétés précoces de blé cultivées en Canada. En discutant ce sujet, il paraît toutefois être à propos de considérer en même temps les variétés alliées Stanley, Huron et Percy.

Il est absurde de dire, comme quelques-uns l'ont fait, que ces blés précoces ressemblent ou sont alliés à la classe des blés ou «macaroni» ou «Goose».

La distribution de ces blés par les fermes expérimentales a commencé il y a un bon nombre d'années, avant que les caractères de chaque sorte eussent été parfaitement fixés par la sélection; et par suite on peut le plus souvent dans un champ ordinaire de l'un quelconque de ces blés trouver des épis ou des grains de plus d'un type.

La couleur de la farine.—Le Preston, ainsi que les trois autres blés, a, comme le Fife rouge, le désavantage de donner de la farine qui n'est pas de couleur assez pâle pour être du goût populaire.

Force boulangère.—Il a quelquefois été suggéré que, pour décider une fois pour toutes les mérites relatifs de ces blés, il faudrait faire un essai comparatif de panification.

Précocité.—Ces variétés mûrissent habituellement environ quatre à douze jours plus tôt que le Fife rouge, si on les a semées le même jour et si elles ont crû dans des conditions exactement identiques.

Raideur et longueur de la paille.—Résistance à la rouille, à la carie et aux autres maladies.—Sur ces points, les variétés précoces ne présentent point de différences marquées d'avec le Fife rouge.

Rendement.—Les expériences en rapport avec le rendement donnent souvent dans certaines conditions des résultats contradictoires.

En somme, les variétés barbus (le Preston et le Huron) sont plutôt plus productives que les autres. Il faut se rappeler qu'en général on fait ces comparaisons dans des conditions qui sont favorables au Fife rouge.

L'opinion d'un expert anglais concernant des échantillons de Fife rouge, de Preston, de Stanley et de Percy, récoltés à Indian-Head (Saskatchewan) en 1902, a été que le Stanley et le Percy se vendraient à Londres le même prix que le Fife rouge, mais que le boisseau de Preston vaudrait environ trois quarts de centin de moins.

Le degré de force désirable dans une farine est affaire de goût si l'on doit employer cette farine sans mélange. Les farines les plus fortes ne font pas nécessairement le meilleur pain.

Conclusion.—Malgré les différentes précieuses qualités de ces quatre blés précoces, je ne puis les recommander pour prendre la place du Fife rouge, pour les fins de l'exportation, dans les districts où l'on n'a pas à craindre les gelées hivernales d'automne.

Les cultivateurs des localités où l'on réussit passablement bien avec le Fife rouge, mais où ce blé est quelquefois surpris par la gelée, devront juger pour eux-mêmes, d'après les notes qui précèdent, de la quantité de ces blés plus précoces qu'il leur est avantageux de semer.

J. J. McDONALD & Cie, Importateurs, Modistes et Tailleurs—No 3 rue Botsford, Moncton

Il nous fait grand plaisir d'annoncer au public que nous venons d'ajouter à notre établissement de Modes et de Coupe un Département de Pelletteries pour la confection de Manteaux et Gilets doubles ou bordés de pelletterie pour la rue et les soirées.

Notre département de coupe et de confection pour vêtements de dames est toujours d'une supériorité incontestée. Nous garantissons les matériaux et l'ouvrage tout ensemble.

J. J. McDonald & Cie, - 3 Rue Botsford, Moncton

A mes pratiques et au public en général

Vu la rareté d'argent, j'ai décidé de vendre à grand sacrifice, d'ici à la saison nouvelle, tous mes chapeaux garnis, en commençant par 50 cts pour fillettes, et autres de \$1.00, \$1.50 en montant; celles qui ont besoin d'un chapeau ne devraient pas manquer cette grande chance.

Madame C. H. Gallant, Shediac.

Société l'Assomption

CONDOLEANCES

A une assemblée spéciale des membres de la Succursale Champlain no. 53, Joggins Mines, N. E., les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité: Attendu qu'il a plu à Dieu, dans sa sagesse infinie, de rappeler à lui notre estimé frère Dominique Haché, il est en conséquence

C. H. DOIRON, Sec. Arch. Joggins Mines, 27 avril 1908.

PUCES SAVANTES

Une troupe de trois cents puces exercées—Puces qui font de l'escrime avec des sabres de papier, qui font les tours de magie les plus étonnants, qui se livrent à des semblants de batailles avec toute la précision militaire des armées de Kaiser; qui, chose la plus merveilleuse, dansent de menuettes et des mazurkas, affublées de tous les affutiaux conventionnels du ballet, juste-au-corps en gaze, jupes en tulle, chapeaux imaginés; tel est le résultat des efforts de Herr Carl Aubrichtig et de sa nièce Franklein Anna.

L'exercice a lieu dans un petit théâtre qu'ils ont érigé à l'ancienne façon dans un kiosque. La scène est naturellement une miniature; elle est exactement d'un pied et demi carré. Elle est construite d'une seule feuille de papier buvard blanc, autour de laquelle est disposée une rangée de très petites bulbes de lumière électrique.

L'exercice a lieu une fois chaque demi-heure. L'auditoire est limité à douze personnes qui s'assoyent sur trois côtés de la table où jouent les petites bêtes. L'exhibition commence lorsque Franklein Anna lève le couvercle d'une petite boîte en avant de la scène: aussitôt un bourdonnement d'abeilles et de mouches, retenues sous un filet dans cette boîte, produit l'impression étrange et étonnante d'une ouverture d'orchestre.

Le Liniment de Minard guérit le mal de pis très vaches. Le Liniment de Minard guérit la diphtérie.

Vertical list of advertisements on the right margin including: JOUR, ADRE, Dr J. SH, Bureau bâti coin de la rue, Dr H. SH, Bureau: Bâtiment Résidence à son O. M. ra la rue, Dr E. MÉDE, Bu au et y, Dr E. ST-JOSE, Les malades traités comme, F. I. MÉDE, RICHIE, Consultation Pharmacie, S. W., MO, Donne un so des Oreilles, du Bureau dans Téléphone No, Dr A. RÉCÉMENT, MÉDE, La chie, Heures de b, 7 P, W. AVOCAT, SH, Collecte les co tous instructio, J. H. AVOCAT, SH, S'occupe de p affaires de loi., McJENAVOCATS, RICHIE, Argent à p, G. V. McJen, McQUARRAVOCATS, Sum, Ar, Neil McQuar, George AVOCAT, Bureau: MO, ANTOINE Avocat, N, 07.